



Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 5 mai 2026 à 19 h

Conseil d'arrondissement – Inscription à la période de questions du public

La séance du conseil d'arrondissement d'Outremont du mardi 05 mai 2026 à 19 h se tiendra en présentiel à la salle du conseil et sera accessible par webdiffusion en direct et en différé par la suite.

La période de questions et commentaires des citoyens sera tenue comme suit :

- Pour s'inscrire, vous devez transmettre vos questions avant 13 h le mardi, 05 mai 2026 en cliquant sur lien suivant Événements à venir, choisir la date de la séance, cliquer sur le lien du formulaire et le compléter lorsqu'il est disponible en ligne ;
- Pour s'inscrire il faut aller sur le site montreal.ca/outremont, se rendre à la section en bas de la page « Mairie d'arrondissement | Tous les séances », choisir la date de la séance, cliquer sur le lien formulaire et compléter le formulaire Google disponible en ligne ;
- Toute question reçue avant 13 h le mardi, 05 mai 2026 sera recevable et soumise au conseil d'arrondissement.

Les questions seront traitées dans leur ordre de réception.

Vous pouvez également vous inscrire sur place à partir de 18 h 30 pour poser votre question.

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Ouverture de la séance
- 10.02** Mot de la Mairesse et des élus
- 10.03** Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont du 5 mai 2026, à 19 h
- 10.04** Période de questions du public
- 10.05** Approuver les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont tenues les 9 avril 2026 (ordinaire), à 19 h, et 15 avril 2026 (extraordinaire), à 13 h

- 10.06** Période d'intervention du public - Point 47.02 - Demande de dérogation mineure visant l'immeuble situé au 843, avenue Stuart

20 – Affaires contractuelles

- 20.01** Accorder un contrat d'un montant de 161 772,42 \$, incluant les taxes, à l'entrepreneur Montréal Scellant inc. pour des travaux de reconstruction de trottoirs 2026 sur diverses rues de l'arrondissement d'Outremont, suite à l'appel d'offres public 2675-AOP-TRV02 / Autoriser une dépense totale de 186 038,28 \$, incluant les taxes (contrat : 161 772,42 \$ + contingences : 16 177,24 \$ + incidences 8 088,62 \$) / Dépense provenant du budget PDI et du budget de fonctionnement de l'arrondissement et du Service des infrastructures et du réseau routier (SIRR)
- 20.02** Accorder un contrat d'un montant de 96 960,65 \$, incluant les taxes, à l'entrepreneur Les Pavages Ultra inc. pour des travaux de construction de dos d'ânes sur diverses avenues de l'arrondissement d'Outremont, suite à l'appel d'offres 2675-AOP-TRV03 / Autoriser une dépense totale de 109 656,72 \$, incluant les taxes (contrat : 96 960,65 \$ + contingences : 9 696,07 \$ + incidences 3 000 \$) / Dépense provenant du budget PDI de l'arrondissement
- 20.03** Accorder un contrat d'un montant de 429 214,33 \$, incluant les taxes, à l'entrepreneur Les Entreprises P.N.P. inc., pour les travaux de réaménagement paysager de la place Marcelle-Ferron de l'arrondissement d'Outremont suite à l'appel d'offres public 2675-AOP-TRV04 (8 soumissionnaires) / Autoriser une dépense totale de 600 900,07 \$, incluant les taxes (contrat : 429 214,33 \$ + contingences (20 %) : 85 842,87 \$ + incidences (20 %) : 85 842,87 \$) / Dépense provenant du budget participatif édition 2 (543 499,20 \$), du budget participatif édition 1 « De l'eau dans ta gourde! » (6 542 \$) et du PDI de l'arrondissement (50 858,87 \$)
- 20.04** Accepter la cession de contrat entre Affleck De La Riva SENC et Studio Affleck De La Riva Inc. selon les termes prévus au contrat 22-19483 et à la convention de cession de contrat jointe au dossier décisionnel dans le cadre du contrat octroyé à Affleck de la Riva par le biais de la résolution CA22 160324 le 6 octobre 2022 pour l'acquisition de services en architecture, en ingénierie et en architecture du paysage pour le projet de restauration et de mise aux normes du chalet du parc Saint-Viateur de l'arrondissement d'Outremont et approuver le projet de convention à cet effet

30 – Administration et finances

- 30.01** Autoriser le renouvellement de l'adhésion de l'arrondissement d'Outremont à l'Association internationale des villes amies de la marionnette (AVIAMA) pour l'année 2026 ainsi que le paiement de la cotisation annuelle de 1 175 euros, soit environ 1 906,20 \$ CAD selon le taux de change en vigueur - Autoriser le Service des finances à effectuer le paiement par virement bancaire de 1 175 euros, exempt de taxes, soit environ 1 906,20 \$ CAD selon le taux de change en vigueur - Dépense provenant du budget de fonctionnement
- 30.02** Déposer le rapport des décisions déléguées pour le mois de mars 2026
- 30.03** Déposer de la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois de mars 2026
- 30.04** Déposer la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de mars 2026
- 30.05** Déposer la liste des virements de crédits pour le mois de mars 2026

40 – Réglementation

- 40.01** Adoption - *Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* - L'objet du règlement vise à interdire le virage à droite entre 7h et 9h du lundi au vendredi sur l'avenue McCulloch et la côte du Vésinet à partir du chemin de la Côte-Sainte-Catherine
- 40.02** Adoption - *Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* - L'objet du règlement vise à allonger la plage horaire de la zone débarcadère existante sur le côté ouest de l'avenue Claude-Champagne au nord du boulevard Mont-Royal
- 40.03** Adoption - *Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* - L'objet du règlement vise à interdire en tout temps l'immobilisation des véhicules sur une partie du côté ouest de l'avenue Champagneur au nord de l'avenue Ducharme
- 40.04** Adoption - *Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* - L'objet du règlement vise à implanter une zone réservée pour les personnes à mobilité réduite sur le côté est de l'avenue Nelson au nord de l'avenue Villeneuve
- 40.05** Adoption - *Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* - L'objet du règlement vise à implanter une zone réservée pour les personnes à mobilité réduite sur le côté nord de l'avenue Marie-Stéphane
- 40.06** Adoption - *Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* - L'objet du règlement vise à implanter une zone de débarcadère réservée pour les personnes à mobilité réduite sur le côté est de l'avenue McNider au sud du boulevard Saint-Joseph
- 40.07** Adoption - *Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* - L'objet du règlement vise à implanter une zone de débarcadère pour le transport scolaire sur une partie du côté est de l'avenue McEachran entre le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et l'avenue Bernard
- 40.08** Adoption - *Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* - L'objet du règlement vise à modifier les règles de stationnement sur le chemin Bates
- 40.09** Adoption - *Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* - L'objet du règlement vise à implanter deux zones de stationnement réservé pour le transport scolaire et une zone de débarcadère sur la partie du côté est de l'avenue Dollard comprise entre les avenues Ducharme et Thérèse-Lavoie-Roux
- 40.10** Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - *Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* - L'objet du règlement vise à implanter une zone de livraison de 7 h à 9 h du lundi au vendredi sur le côté nord de l'avenue Bernard entre les avenues Querbes et Durocher
- 40.11** Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - *Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* - L'objet du règlement vise à interdire le virage à droite entre 7 h et 9 h du lundi au vendredi sur l'avenue Fernhill à partir du chemin de la Côte-Sainte-Catherine
- 40.12** Édicter, en vertu du *Règlement concernant les ventes de garage sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont (AO-467)* une ordonnance autorisant la tenue de deux brocantes sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement les 23 et 24 mai ainsi que les 19 et 20 septembre 2026

- 40.13** Édicter une ordonnance visant la mise en place de concepts d'aménagement de « Rues actives et familiales » sur les tronçons de l'avenue Champagneur compris entre les avenues Lajoie et Saint-Viateur, le tronçon de l'avenue Dollard compris entre les avenues Ducharme et Van Horne, l'avenue Marsolais, les trois tronçons du boulevard Mont-Royal compris entre l'avenue Fernhill et le chemin de la Forêt, les tronçons de l'avenue Pagnuelo compris entre le boulevard Mont-Royal et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et le tronçon de l'avenue Hartland compris entre les avenues Lajoie et Van Horne et ce, jusqu'à la fin du mois octobre 2026
- 40.14** Édicter une ordonnance autorisant la fermeture de l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux entre les avenues Dollard et Durocher, de l'avenue Outremont entre Thérèse-Lavoie-Roux et Manseau et de l'avenue Wiseman entre Manseau et la Place Alice-Girard le 23 mai 2026 de 12 h à 18 h et édicter une ordonnance autorisant l'occupation de la Place Alice-Girard pour la tenue de l'événement « Triptyque Cycle Régis » qui aura lieu le samedi 23 mai 2026 de 9 h à 20 h
- 40.15** Édicter une ordonnance autorisant l'occupation du domaine public selon le plan fourni dans le cadre de la vente de sapins de la Maison des jeunes d'Outremont du 16 novembre au 24 décembre 2026
- 40.16** Édicter les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont du mois de mai et de juin 2026
- 40.17** Édicter une ordonnance pour le déroulement de l'événement Fête des voisins Hartland devant se tenir le mardi 23 juin 2026 de 16 h à 22 h

47 – Urbanisme

- 47.01** Refuser la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 843, avenue Stuart, visant le dépassement du pourcentage de couverture au sol maximal pour la construction d'un garage double détaché dans la cour arrière, dérogeant ainsi à l'article 7.12.1 et à la grille des usages et des normes de la zone RB-12 du *Règlement de zonage* (1177)

60 – Information

- 60.01** Déposer au conseil d'arrondissement le compte rendu de la réunion du Comité de circulation, stationnement et sécurisation tenue le 17 mars 2026

65 – Avis de motion des élus

- 65.01** Motion de reconnaissance de la contribution exceptionnelle de M. Jean Décarie à l'urbanisme, à l'aménagement du territoire et à la mise en valeur du Mont-Royal

70 – Autres sujets

- 70.01** Levée de la séance

**Dossier # : 1266965002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat d'un montant de 161 772,42 \$, incluant les taxes, à l'entrepreneur Montréal Scellant inc. pour des travaux de reconstruction de trottoirs 2026 sur diverses rues de l'arrondissement d'Outremont, suite à l'appel d'offres public 2675-AOP-TRV02 / Autoriser une dépense totale de 186 038,28 \$, incluant les taxes (contrat: 161 772,42 \$ + contingences: 16 177,24 \$ + incidences 8 088,62\$) / Dépense provenant du budget PDI et du budget de fonctionnement de l'arrondissement et du Service des infrastructures et du réseau routier (SIRR)

ATTENDU QUE l'arrondissement doit procéder à des travaux urgents et planifiés de reconstruction de trottoirs et bordures de béton;

ATTENDU QUE les travaux consistent à reconstruire des trottoirs et bordures de béton et à refaire des aménagements endommagés et qu'ils incluent, entre autres, la réfection des gazons, du cours d'eau pavé et d'une partie des trottoirs et des entrées de garage;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1266965002;

Il est recommandé au conseil de l'arrondissement:

D'ACCORDER à l'entrepreneur Montréal Scellant inc. un contrat pour des travaux de reconstruction de trottoirs 2026 sur diverses rues de l'arrondissement d'Outremont, au prix de sa soumission, soit au montant de 161 772,42 \$, incluant les taxes, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2675-AOP-TRV02;

D'AUTORISER une dépense au montant de 161 772,42 \$, incluant les taxes, dans le cadre de ce contrat;

D'AUTORISER une dépense de 16 177,24 \$, incluant les taxes, à titre de budget de contingences;

D'AUTORISER une dépense de 8 088,62 \$, incluant les taxes, à titre de budget d'incidences;

D'AUTORISER une dépense totale de 186 038,28 \$ incluant le budget des contingences, des incidences et les taxes;

D'IMPUTER ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses seront assumées à 40.54% par l'arrondissement et 59,46% par le Service des infrastructures et du réseau routier (SIRR).

Signé par Jean-François MELOCHE Le 2026-04-30 17:15

Signataire :

Jean-François MELOCHE

directeur(-trice) arrondissement (ii)
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1266965002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat d'un montant de 161 772,42 \$, incluant les taxes, à l'entrepreneur Montréal Scellant inc. pour des travaux de reconstruction de trottoirs 2026 sur diverses rues de l'arrondissement d'Outremont, suite à l'appel d'offres public 2675-AOP-TRV02 / Autoriser une dépense totale de 186 038,28 \$, incluant les taxes (contrat: 161 772,42 \$ + contingences: 16 177,24 \$ + incidences 8 088,62\$) / Dépense provenant du budget PDI et du budget de fonctionnement de l'arrondissement et du Service des infrastructures et du réseau routier (SIRR)

CONTENU

CONTEXTE

Il s'agit principalement de travaux de reconstruction de courtes sections de trottoirs sur le réseau Local et Artériel de l'arrondissement Outremont.

Au cours des dernières années, les investissements dans le maintien du réseau routier artériel ont permis d'améliorer la condition des rues. Les interventions étant davantage orientées vers la réhabilitation des chaussées, des efforts complémentaires sont maintenant requis afin de pallier à la désuétude de certaines sections de trottoirs présentant des signes de dégradation avancée.

Pour la portion des travaux sur le réseau artériel (RAAV), le numéro de demande auprès du SIRR correspond à RMT26_OUT.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

GDD 1266965001 – Offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la réalisation des travaux de réfection mineure des trottoirs (RMT) sur certaines rues du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) dans l'arrondissement d'Outremont, dans le cadre du programme de maintien des infrastructures (PMIR) 2026

- **GDD 1267231014 - 20 avril 2026** - Accepter les offres de services des conseils d'arrondissement de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de travaux de réfection mineure de trottoirs (RMT) sur certaines rues du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) dans le cadre du Programme de maintien des infrastructures routières (PMIR) 2026, conformément au 2e alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4)

DESCRIPTION

Les travaux consistent à reconstruire des trottoirs et bordures de béton et à refaire des aménagements endommagés. Ils incluent, entre autres, la réfection des gazons, du cours d'eau pavé et d'une partie des trottoirs et des entrées de garage. Ces travaux comprennent la fourniture de la main-d'oeuvre, des matériaux, de la machinerie, de l'outillage, de l'équipement incluant tous les frais d'opération pour la reconstruction de trottoirs et de bordures de béton, là où requis, sur différentes rues de l'arrondissement d'Outremont.

Les travaux se dérouleront en 2026 :

- La reconstruction de 300 mètres carrés est prévue au contrat;
- Une portion des réfections de trottoirs sera réalisé sur le réseau artériel, soit près de 190 mètres carrés.

La priorisation des interventions est effectué en lien avec 3 aspects :

- La coordination avec le programme complémentaire par planage revêtement (PCPR);
- Correction de situation considéré dangereuse;
- En réponse en certaines requêtes citoyennes sur le réseau.

JUSTIFICATION

Afin de procéder à la reconstruction de trottoirs sur diverses rues de l'arrondissement Outremont, le bureau de projets a procédé au lancement d'un appel d'offres public dans le système électronique d'appel d'offres SEAO le 16 février 2026. Huit (8) firmes ont pris le cahier des charges et six (6) ont déposé des soumissions. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 17 mars 2026 à 14h00.

Les entreprises suivantes ont déposés une proposition, voici les résultats de l'analyse:

RÉSULTATS DE SOUMISSION		<i>(taxes incluses)</i>		
FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES		Contrats	Contingences (10%)	Total
1	Montréal Scellant Inc.	161 772,42 \$	16 177,24 \$	177 949, 66 \$
2	Cojalac in.	173 192,61 \$	17 319,26 \$	190 511,87 \$
3	Bordures et trottoirs LR inc.	195 980,27 \$	19 598,03 \$	215 578,30 \$
4	Uniroc Construction inc.	235 355,20 \$	23 535,52 \$	258 890,72 \$
5	Les entreprises Ventec inc.	285 551,91 \$	28 555,19 \$	314 107,10 \$
6	Bordures et trottoirs Mirabex inc.	301 475,95 \$	30 147,60 \$	331 623,55 \$
Estimation professionnelle :		190 581,41 \$	19 058,14 \$	209 639,55 \$
Coût moyen des soumissions reçues		225 554,73 \$		
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme		63 782,31 \$		
<i>((Coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / plus basse) x 100</i>		39.43 %		
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme		139 703,53 \$		
<i>((La plus haute conforme - plus basse</i>		86,36 %		

<i>conforme) / la plus basse) x 100</i>			
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation <i>((La plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	28 808,99 \$ 15,12 %		
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse <i>((La deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	11 420,19 \$ 7,06 %		

Les prix de soumission ainsi que les documents fournis ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions.

Les vérifications auprès des organisations suivantes ont été faites et toutes les exigences sont atteintes par le plus bas soumissionnaire :

- Registre des entreprises du Québec (REQ);
- Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- Autorité des marchés publics (AMP);
- Revenu Québec;
- Régie du bâtiment du Québec (RBQ).

L'écart entre l'estimation et le plus bas soumissionnaire représente -15,12%. Étant donné que le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme respecte la conformité de l'appel d'offres public, nous recommandons l'octroi du contrat à l'entrepreneur Montréal Scellant inc. pour la reconstruction de trottoirs sur diverses rues de l'arrondissement Outremont pour un montant total maximal de **161 772,42 \$ (incluant les taxes)**.

D'autres part, le bureau de projets recommande :

- **10 %** du contrat de base comme budget de contingences, soit **16 177,24 \$ (incluant les taxes)**;
- **5 %** du contrat de base comme budget d'incidences, soit **8 088,62 \$ (incluant les taxes)**.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total des dépenses à autoriser est de **186 038,28 \$** (incluant les taxes) incluant le contrat de l'entrepreneur, les contingences et les incidences.

Cette dépense sera répartie de la façon suivante entre le PDI 2026 de l'arrondissement Outremont, le budget de fonctionnement – volet dotation du Service de l'Eau, des travaux publics et un financement provenant du programme PMIR du SIRR :

Portion contractuelle (contrat de base) :

SIRR -

- **59,46%** de la dépense sera imputé au SIRR, soit **96 193,81 \$** (incluant les taxes).

Arrondissement -

- **27,80%** de la dépense sera imputée au PDI, soit **44 969,62 \$** (incluant les taxes);
- **12,74%** de la dépense sera imputée au budget de fonctionnement, soit **20 609**

\$ (incluant les taxes);

- *Voici l'imputation budgétaire pour la portion budget de fonctionnement, dotation du Service de l'Eau — 2130-0010000-302722-04121-54590-0000

Contingences (10% du contrat de base) :

SIRR -

- 5% du contrat de base sera ajouté en contingences et sera assumé par le SIRR, soit **8 088,62 \$** (incluant les taxes).

Arrondissement -

- 5% du contrat de base sera ajouté en contingences et assumé par le budget PDI, soit **8 088,62 \$** (incluant les taxes).

Incidences (5% du contrat de base) :

Arrondissement -

- 5% du contrat de base sera ajouté en incidences et assumé par le budget PDI, soit **8 088,62 \$** (incluant le taxes).

Explication supplémentaires - Portion SIRR

"Un montant maximal de 104 282,43 \$, incluant les taxes, ou 95 223,77 \$, net de ristournes de taxes, sera financé par le règlement d'emprunt 23-041 Programme de maintien des infrastructures routières CE23 1617.

Cette dépense sera réalisée à 100 % en 2026 et prévue au PDI 2026-2035 de la Ville-centre dans le cadre du programme 55859 - Programme de maintien des infrastructures routières.

Projet				2026	Ultérieur	Total
55859 - Programme de maintien des infrastructures routières				95	0	95
TOTAL				95	0	95

Voir les interventions financières pour les imputations budgétaires.

MONTRÉAL 2030

Nous vous référons à la grille d'analyse Montréal 2030 qui se trouve en pièce jointe de ce sommaire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Maintenir la sécurité des usagers de la route et des piétons

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication sera mis en place par l'arrondissement pour bien informer des travaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Échéancier de réalisation : juin & juillet 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

- Le présent projet a suivi le processus normal d'appel d'offres public et d'octroi de contrat au plus bas soumissionnaire conforme.
- Le procès-verbal donnant la liste des soumissionnaires se trouve aux pièces jointes.
- Des clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses aux instructions aux soumissionnaires de cet appel d'offres.
- Le présent appel d'offres respecte le règlement de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.
- La vérification de la validité des licences des entrepreneurs a été effectuée auprès de la Régie du bâtiment.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Adriana SANTOS)

Certification de fonds :

Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs (Wail DIDI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Patrick RICCI, Service des infrastructures du réseau routier

Lecture :

Patrick RICCI, 13 avril 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Antoine MARCEAU-POIRIER
Ingénieur, chargé de projet, Outremont

ENDOSSÉ PAR

Didier GHOMSI
Chef de division - Bureau de projets

Le : 2026-04-08

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sonia VIBERT
directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) -
gestion territoire, du patrimoine et du bureau de
projets



Dossier # : 1266965003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat d'un montant de 96 960,65 \$, incluant les taxes, à l'entrepreneur Les Pavages Ultra inc. pour des travaux de construction de dos d'ânes sur diverses avenues de l'arrondissement d'Outremont, suite à l'appel d'offres 2675-AOP-TRV03 / Autoriser une dépense totale de 109 656,72 \$, incluant les taxes (contrat: 96 960,65 \$ + contingences: 9 696,07 \$ + incidences 3000 \$) / Dépense provenant du budget PDI de l'arrondissement

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1266965002;

Il est recommandé au conseil de l'arrondissement:

D'ACCORDER à l'entrepreneur Les Pavages Ultra inc. un contrat pour des travaux de construction de dos d'ânes sur diverses avenues de l'arrondissement d'Outremont, au prix de sa soumission, soit au montant de 96 960,65 \$, incluant les taxes, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2675-AOP-TRV03;

D'AUTORISER une dépense au montant de 96 960,65 \$, incluant les taxes, dans le cadre de ce contrat;

D'AUTORISER une dépense de 9 696,07 \$, incluant les taxes, à titre de budget de contingences;

D'AUTORISER une dépense de 3 000 \$, incluant les taxes, à titre de budget d'incidences;

D'AUTORISER une dépense totale de 109 656,72 \$ incluant le budget des contingences, des incidences et les taxes;

D'IMPUTER ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses seront assumées à 100% par l'arrondissement.

Signé par Jean-François Le 2026-04-30 17:10
MELOCHE

Signataire :

Jean-François MELOCHE

directeur(-trice) arrondissement (ii)
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1266965003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat d'un montant de 96 960,65 \$, incluant les taxes, à l'entrepreneur Les Pavages Ultra inc. pour des travaux de construction de dos d'ânes sur diverses avenues de l'arrondissement d'Outremont, suite à l'appel d'offres 2675-AOP-TRV03 / Autoriser une dépense totale de 109 656,72 \$, incluant les taxes (contrat: 96 960,65 \$ + contingences: 9 696,07 \$ + incidences 3000 \$) / Dépense provenant du budget PDI de l'arrondissement

CONTENU**CONTEXTE**

Le dos d'ânes rest retenue par l'arrondissement comme mesure d'apaisement de la circulation afin de réduire la vitesse des usagers dans les secteurs sensibles.

Les travaux incluent notamment :

- La construction de dos d'âne en asphalte (en rue et en ruelle),
- L'installation de la signalisation requise,
- La réalisation du marquage.

Ceux-ci seront implantés sur diverses rues dont la limite est établie à 30 km/h.

La gestion et la surveillance des travaux seront assumées par le Bureau de projets de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

GDD 1256965008 – Offrir, en vertu du 2e alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre, C-11.4), au conseil municipal de prendre en charge la réalisation de travaux de dos d'ânes sur l'avenue Davaar situés sur le réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) dans le cadre d'un mandat de sécurisation aux abords du viaduc Rockland dans l'arrondissement d'Outremont

DESCRIPTION

Les travaux du présent contrat consistent essentiellement :

Dos d'ânes en rue (10) - Localisation :

- Avenue Davaar, entre Du Manoir et Ducharme (2);
- Avenue Davaar, entre Ducharme et Van Horne (2);
- Avenue Champagneur, entre Bernard et Saint-Viateur (3);
- Avenue Maplewood, entre McCulloch et Gorman (3).

Dos d'ânes en ruelle (27) - Localisation :

- Quadrilatère des avenues, Rockland, Davaar, Du Manoir et Ducharme (5);
- Quadrilatère des avenues, Davaar, McEachran, Du Manoir et Ducharme (5);
- Quadrilatère des avenues, Champagneur, Bloomfield, Ducharme et Van Horne (6);
- Quadrilatère des avenues, Bloomfield, De l'Épée, Ducharme et Van Horne (6);
- Quadrilatère des avenues, Durocher, Hutchison, Van Horne et Lajoie (5).

JUSTIFICATION

Afin de procéder aux travaux de construction de dos d'ânes sur diverses avenues de l'arrondissement d'Outremont, le bureau de projets a procédé au lancement d'un appel d'offres public dans le système électronique d'appel d'offres SEAO le 18 février 2026. Treize (13) firmes ont pris le cahier des charges et neuf (9) ont déposé une soumission. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 19 mars 2026 à 14h00.

Les entreprises suivantes ont déposés une proposition, voici les résultats de l'analyse:

RÉSULTATS DE SOUMISSION		<i>(taxes incluses)</i>		
FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES		Contrats	Contingences (10%)	Total
1	Les Pavages Ultra	96 960.65 \$	9 696.06 \$	106 656.71 \$
2	Les Pavages Dancar	101 019.33 \$	10 101.93 \$	111 121.27 \$
3	Pavages Desjardins	106 269.27 \$	11 626.93 \$	127 896.20 \$
4	Montréal Scellant	135 253.26 \$	13 525.33 \$	148 778.58 \$
5	Pavages Métropolitain	145 321.50 \$	14 532.15 \$	159 853.65 \$
6	Ramcor construction	158 021.64 \$	15 802.16 \$	173 823.80 \$
7	Pavage des Moulins	163 822.13 \$	16 382.21 \$	180 204.34 \$
8	Eurovia	237 302.65 \$	23 730.27 \$	261 032.92 \$
9	Buraco	383 694.57 \$	38 369.46 \$	422 064.03 \$
Estimation professionnelle :		174 467 96 \$	17 446.80 \$	191 914.76 \$
Coût moyen des soumissions reçues		170 851.67 \$		
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme		73 891.02 \$		
<i>((Coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / plus basse) x 100</i>		76.21 %		
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme		286 733.92 \$		
<i>((La plus haute conforme - plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>		295.72 %		
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation		-77 507.31 \$		
<i>((La plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>		-44.42 %		

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse <i>((La deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	4 058.69 \$ 4.19 %		
---	-------------------------------------	--	--

Les prix de soumission ainsi que les documents fournis ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions.

Les vérifications auprès des organisations suivantes ont été faites et toutes les exigences sont atteintes par le plus bas soumissionnaire :

- Registre des entreprises du Québec (REQ);
- Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- Autorité des marchés publics (AMP);
- Revenu Québec;
- Régie du bâtiment du Québec (RBQ).

L'écart entre l'estimation et le plus bas soumissionnaire représente -44.42%. L'écart entre la plus haute et la plus basse soumission de 295% démontre une volatilité importante dans le marché. Toutefois, le fait d'avoir sollicité le marché tôt en saison favorise une compétition saine considérant que les carnets de commande ne sont pas encore remplis. Malgré l'écart important entre le BPSC et l'estimation, nous recommandons l'octroi du contrat à l'entrepreneur Les Pavages Ultra inc. pour des travaux de construction de dos d'ânes sur diverses avenues de l'arrondissement d'Outremont pour un montant total maximal de **96 960,65 \$ (incluant les taxes)**.

D'autres part, le bureau de projets recommande :

- **10 %** du contrat de base comme budget de contingences, soit **9 696,07 \$ (incluant les taxes)**;
- **5 %** du contrat de base comme budget d'incidences, soit **3 000 \$ (incluant les taxes)**.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total des dépenses à autoriser est de **109 656,72 \$** (incluant les taxes) incluant le contrat de l'entrepreneur, les contingences et les incidences.

Portion contractuelle (contrat de base) :

- **100%** de la dépense sera imputée au PDI de l'arrondissement, soit **96 960,65 \$** (incluant les taxes).

Contingences (10% du contrat de base) :

- **10%** du contrat de base sera ajouté en contingences et sera assumé au PDI de l'arrondissement, soit **9 696,07 \$** (incluant les taxes).

Incidences :

- Une enveloppe d'incidence sera ajouté et assumé au PDI de l'arrondissement, soit **3 000 \$** (incluant les taxes).

Voir les interventions financières pour les imputations budgétaires.

MONTRÉAL 2030

Nous vous référons à la grille d'analyse Montréal 2030 qui se trouve en pièce jointe de ce sommaire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les dos d'ânes s'assurant d'un respect de la vitesse sur nos rues à 30 km/h.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication sera mis en place par l'arrondissement pour bien informer des travaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Échéancier de réalisation : juin 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

- Le présent projet a suivi le processus normal d'appel d'offres public et d'octroi de contrat au plus bas soumissionnaire conforme.
- Le procès-verbal donnant la liste des soumissionnaires se trouve aux pièces jointes.
- Des clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses aux instructions aux soumissionnaires de cet appel d'offres.
- Le présent appel d'offres respecte le règlement de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.
- La vérification de la validité des licences des entrepreneurs a été effectuée auprès de la Régie du bâtiment.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs (Wail DIDI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Antoine MARCEAU-POIRIER
Ingénieur, chargé de projet, Outremont

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-04-09

Didier GHOMSI
Chef de division - Bureau de projets

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sonia VIBERT
directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) -
gestion territoire, du patrimoine et du bureau de
projets



Dossier # : 1265509002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 c) favoriser l'amélioration constante de la qualité des eaux riveraines, des sols de la ville et de l'air et promouvoir des mesures afin d'augmenter les îlots de fraîcheur
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat d'un montant de 429 214,33 \$, incluant les taxes, à l'entrepreneur Les Entreprises P.N.P. inc., pour les travaux de réaménagement paysager de la place Marcelle-Ferron de l'arrondissement d'Outremont suite à l'appel d'offres public 2675-AOP-TRV04 (8 soumissionnaires) / Autoriser une dépense totale de 600 900,07 \$, incluant les taxes (contrat: 429 214,33 \$ + contingences (20%): 85 842,87 \$ + incidences (20%): 85 842,87 \$) / Dépense provenant du budget participatif édition 2 (543 499,20 \$), du budget participatif édition 1 « De l'eau dans ta gourde! » (6 542 \$) et du PDI de l'arrondissement (50 858,87 \$)

ATTENDU QUE dans le cadre des actions proposées au plan stratégique Montréal 2030, ainsi qu'au Plan climat 2020-2030, ce dernier s'est engagé à réaliser des travaux de réaménagement paysager de la place Marcelle-Ferron – Arrondissement d'Outremont;

ATTENDU QUE l'arrondissement Outremont a lancé un appel d'offres afin de réaliser des travaux de réaménagement paysager de la place Marcelle-Ferron – Arrondissement d'Outremont,

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel 1265509002;

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

D'OCTROYER un contrat à l'entrepreneur Les Entreprises P.N.P. inc., pour des travaux de réaménagement paysager de la place Marcelle-Ferron de l'arrondissement d'Outremont suite à l'appel d'offres public 2675-AOP-TRV04 (8 soumissionnaires);

D'AUTORISER une dépense au montant de 429 214,33 \$, incluant les taxes, dans le cadre de ce contrat;

D'AUTORISER une dépense de 85 842,87 \$ \$, incluant les taxes, à titre de budget de contingences (20%);

D'AUTORISER une dépense de 85 842,87 \$, incluant les taxes, à titre de budget des incidences (20%) ;

D'AUTORISER une dépense maximale de 600 900,07 \$ incluant le budget des contingences, le budget des incidences et les taxes;

D'IMPUTER ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

La dépense sera financée par le Budget participatif édition 2 (BP2) de la Ville de Montréal (543 499,20 \$), par le Budget participatif édition 1 (PB1) « De l'eau dans ta gourde! » (6542 \$) et par le PDI de l'arrondissement (50 858,87 \$).

Signé par Jean-François MELOCHE Le 2026-04-30 17:13

Signataire :

Jean-François MELOCHE

directeur(-trice) arrondissement (ii)
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1265509002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 c) favoriser l'amélioration constante de la qualité des eaux riveraines, des sols de la ville et de l'air et promouvoir des mesures afin d'augmenter les îlots de fraîcheur
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat d'un montant de 429 214,33 \$, incluant les taxes, à l'entrepreneur Les Entreprises P.N.P. inc., pour les travaux de réaménagement paysager de la place Marcelle-Ferron de l'arrondissement d'Outremont suite à l'appel d'offres public 2675-AOP-TRV04 (8 soumissionnaires) / Autoriser une dépense totale de 600 900,07 \$, incluant les taxes (contrat: 429 214,33 \$ + contingences (20%): 85 842,87 \$ + incidences (20%): 85 842,87 \$) / Dépense provenant du budget participatif édition 2 (543 499,20 \$), du budget participatif édition 1 « De l'eau dans ta gourde! » (6 542 \$) et du PDI de l'arrondissement (50 858,87 \$)

CONTENU

CONTEXTE

La Place Marcelle Ferron fut inaugurée le 27 septembre 2008 et depuis, jouit d'un fort achalandage, particulièrement durant la saison estivale. En collaboration avec l'arrondissement et divers organismes à but non lucratif dont les résidents du Royal-York et les Amis de la place Marcelle-Ferron; ces derniers orchestrent, depuis 2010, des activités culturelles. Ainsi, cette petite place publique bénéficie d'une belle programmation d'activités tout au long de l'année.

Les plus connues sont, le piano public, la piétonisation de l'avenue Bernard, les soirées cinéma ainsi que les diverses activités culturelles.

Profitant d'une canopée enviable, la place sert d'espace de repos et de fraîcheur. Reliant l'artère commerciale au parc St-Viateur et la maison des jeunes d'Outremont, cet espace de transit voit passer des gens de tous âges utilisant divers moyens de transport actifs.

Les aménagements actuels étant vieillissants et le fort achalandage du site engendrent des besoins criant en matière de rénovation et de bonification du lieu. Ainsi, souhaitant répondre au besoin du milieu, l'arrondissement Outremont a procédé a un atelier "La Boussole" accompagné par le bureau du design afin d'identifier les bases du projet. Le rapport de cette démarche visant l'identification de la vision du projet est en Annexe du présent dossier.

Ce projet se concrétisera grâce au support financier de la deuxième édition du Budget participatif de la Ville de Montréal volet réaménagement et verdissement d'une micro-place publique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2008-08-25 CM 08 0693 (1084521010)

L'année 2008 marque le vingt-cinquième anniversaire de la remise du prix Paul-Émile-Borduas à madame Marcelle Ferron et le soixantième anniversaire de la publication du manifeste du Refus global dont elle est signataire.

À la demande de la Société Saint-Jean-Baptiste et avec l'appui de la Société d'histoire d'Outremont, l'arrondissement d'Outremont propose d'identifier une place publique située en bordure de l'avenue Bernard en hommage à cette artiste.

Nommer « place Marcelle-Ferron » une nouvelle place commémorative située au sud-est de l'avenue Bernard, entre les avenues Bloomfield et Querbes, dans l'arrondissement d'Outremont.

2023-09-05 CA 23 16 0266 (1236965006)

Approuver la liste des projets suivants à inscrire sur le bulletin de vote citoyen de la 2e édition du budget participatif de Montréal susceptibles d'être mis en oeuvre sur le territoire de

l'arrondissement d'Outremont et confirmer l'engagement du conseil d'arrondissement à réaliser ceux qui relèvent, en tout ou en partie, de sa compétence et qui seront désignés lauréats à

l'issue de ce vote, sous réserve de disponibilité des crédits: 1) Un tiers lieu pour l'activité créative, 2) Modules de jeux universellement accessibles, 3) Dribbler dans ton quartier et 4) Des micros parcs familiaux et des petites places publiques

Projet 4 : Des micros parc familiaux et des petites places publiques - Place Marcelle-Ferron - valeur estimée à 750 000 \$

2024-04-12 GDD 2249542003: 150 000\$ transféré du central vers l'arrondissement.

2024-05-20 GDD 2249542005: 100 000\$ transféré du central vers l'arrondissement

2025-06-25 GDD 2255509002:

Octroyer un contrat gré à gré d'un montant de 29 725.64 \$, taxes incluses (contrat :24 771,36 \$ + contingences 10% 2477.14 \$ + incidences 2477.14 \$) à l'entreprise Civiliti et Arup, pour des services professionnels fournir les documents requis pour deux nouveaux appels d'offres concomitants, répartissant les travaux initialement prévus en 2 lots de travaux, de projet Place Marcelle-Ferron dans l'arrondissement Outremont,- Dépense provenant du BP2 de l'arrondissement d'Outremont

2025-12-08 GDD 2255509009 :

Octroyer un contrat gré à gré d'un montant de 24 949,58 \$, taxes incluses à l'entreprise Civiliti et Arup pour des services professionnels visant à fournir les documents requis pour le projet Place Marcelle-Ferron, dans l'arrondissement d'Outremont, en vue d'un nouvel appel d'offres adapté au budget disponible. – Dépense provenant du BP2 de l'arrondissement d'Outremont.

DESCRIPTION

De façon générale, les travaux de génie civil pour l'aménagement de la Place Marcelle-Ferron sont localisés entre l'avenue Bernard et le Parc Saint-Viateur dans l'arrondissement Outremont.

Sans s'y limiter, les travaux principaux décrits dans le présent consistent essentiellement aux

ouvrages suivants :

Travaux d'aménagement civil:

- L'extension de trottoirs en béton du côté sud de l'avenue Bernard;
- La construction et réfection de bordures de béton à la limite de la Place Marcelle-Ferron et la ruelle adjacente ainsi que le stationnement riverain;
- La mise en place de fondation pour des surfaces de pavés de béton préfabriqués;
- La construction de trois infrastructures vertes drainantes (jardins de pluie);
- La construction de bases de béton pour mobilier urbain et autres équipements de parc;

Travaux d'égout:

- La construction et l'installation de trois (2) puisards et d'un (1) regard pluvial pour capter les eaux de ruissellement de la Place Marcelle-Ferron;
- L'installation de conduites d'égout pluvial pour relier les structures citées au point précédent et les connecter à un égout et un puisard existant sous la place;

Travaux de branchement d'eau:

- Construction d'un nouveau branchement d'eau sur l'aqueduc existant de l'avenue Bernard;

L'installation d'une conduite pour alimenter une (1) fontaine à boire.

JUSTIFICATION

Afin de recruter un entrepreneur pour réaliser les travaux de réaménagement paysager de la place Marcelle-Ferron – Arrondissement d'Outremont, le 4 mars 2026, le Bureau de projets a procédé au lancement de l'appel d'offres public 2675-AOP-TRV04, dans le système électronique SEAO.

Onze (11) entreprises ont pris le cahier des charges et huit (8) ont déposé une soumission, soit 62.5 %.

L'ouverture des soumissions a eu lieu à la salle du conseil de l'arrondissement Outremont située au 543 Chemin de la Côte-Sainte-Catherine, H2V4R2, le 2 avril 2026 à 14 h. Vous trouverez ci-dessous les résultats de l'analyse des propositions déposées par les entreprises :

RÉSULTATS DES SOUMISSIONS

FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES	TOTAL
SAHO CONSTRUCTION INC	687 379.30 \$
LES ENTREPRISES P.N.P INC	429 214.33 \$
LES TERRASSEMENTS MULTI-PAYSAGES INC	673 925.35 \$
CEVECO INC	668 768.93 \$
AMÉNAGEMENT CÔTÉ JARDIN INC	675 956.08 \$
CONCEPTION PLHP INC	477 139.16 \$
GROUPE DAMEX	569 712.45 \$
LES ENTREPRISES VENTEC INC	491 445.69 \$
ESTIMATION PROFESSIONNELLE	514 470.78 \$
COÛT MOYEN DES SOUMISSIONS REÇUES	584 192.66 \$

Écart entre la moyenne et la plus basse	154 978.33 \$
((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / plus basse)	26.53 %

x100	
------	--

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation	85 256.45
((la plus basse conforme – estimation) /la plus basse) x100	16.6%

Les prix de soumission ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues, ainsi que tous les documents fournis afin d'assurer leur conformité. Une vérification plus approfondie des documents a été effectuée sur le site web des instances concernées. Les vérifications auprès des organisations suivantes ont été faites et toutes les exigences sont atteintes par le plus bas soumissionnaire :

- Registre des entreprises du Québec (REQ);
- Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- Autorité des marchés publics (AMP);
- Revenu Québec;
- Régie du bâtiment du Québec (RBQ).

À la suite de l'ouverture des soumissions du 2 avril 2025, le Bureau de projets de l'arrondissement Outremont, accompagné par ses consultants, la firme Civiliti et Arup, a procédé à l'analyse technique des offres reçues. Trois (3) des soumissions reçues sont inférieures à l'estimation. Le montant total du plus bas soumissionnaire conforme est inférieur de 16,6% par rapport au montant total estimé;

Ces écarts s'expliquent notamment par :

- des hypothèses et répartitions de coûts différentes entre entrepreneurs;
- la variabilité des prix des intrants et de la sous-traitance, de même que la disponibilité des équipes et le calendrier d'exécution, qui influencent les stratégies de risque et les marges;

À la lumière de ces analyses de conformité et de prix, le plus bas soumissionnaire conforme est Les Entreprises P.N.P.Inc.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total des dépenses à autoriser est de 600 865.36 \$ (incluant les taxes), incluant le contrat de l'entrepreneur, les contingences et l'enveloppe incidente.

Les dépenses sont détaillées de la façon suivante :

- Portion contractuelle, soit 429 214.33 \$ (incluant les taxes)
- Contingences (20%) :85 842.87 \$ (incluant les taxes);
- Incidences pour la gestion des eaux et des sols contaminés (20%) :85 842.87, \$ (incluant les taxes).

Description	BP1	BP2	Arrondissement	Total
Contrat	6 542.0 \$	422 672.33 \$	0 \$	429 214.33\$
Contingences	0 \$	85 842.87 \$	0 \$	85 842.87 \$
Incidences	0 \$	34 984.00 \$	50 858.87 \$	85 842.87 \$
Total taxes incluses	6 542.0 \$	543 499.20 \$	50 858.87 \$	600 900.07 \$
Total net des ristournes	5 973.73 \$	496 288.01 \$	46 441.01 \$	548 702.84 \$

MONTRÉAL 2030

Ce présent sommaire est directement en lien avec les trois (3) priorités suivantes de Montréal 2030 :

#2 Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au coeur de la prise de décision.

- Le projet contribue à la réduction du ruissellement et au contrôle des eaux pluviales, cohérent avec les objectifs de résilience climatique.
- L'intégration d'infrastructures naturelles favorise l'infiltration et réduit la pression sur les réseaux municipaux.

#3 Accroître et diversifier l'offre de transport en fournissant des options de mobilité durable (active, partagée, collective et sobre en carbone) intégrées, abordables et accessibles pour toutes et tous.

- Facilite la mobilité active (marche, déplacements doux).
- Sécurise et clarifie les parcours, réduisant les conflits d'usage.
- Encourage un mode de déplacement durable dans les parcs urbains.

#19 Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

- Le projet améliore significativement l'accessibilité universelle du bâtiment, conformément aux normes.
- Permet un accès équitable aux installations municipales pour les personnes à mobilité réduite ou ayant des limitations fonctionnelles.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Voici les impacts majeurs dans l'éventualité où le dossier est approuvé:

L'approbation du projet entraînera des impacts temporaires durant la réalisation des travaux, notamment des nuisances sonores, des entraves à la circulation locale et une réduction ponctuelle de l'accessibilité et du stationnement. Toutefois, le projet permettra à terme la requalification de la Place Marcelle-Ferron, l'amélioration de la sécurité et de l'accessibilité piétonne, la modernisation des infrastructures municipales ainsi qu'une gestion plus durable des eaux pluviales. Les bénéfices attendus à moyen et long termes surpassent les impacts temporaires associés à la phase de construction.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Plusieurs étapes de communication seront mises en place durant l'année 2026 afin d'informer la population d'Outremont:

- Communications avant et pendant les travaux sur les réseaux sociaux de l'arrondissement;
- Au besoin, distribution d'avis en porte-à-porte afin d'informer et de sensibiliser la population riveraine au projet;
- Affichage sur les clôtures de chantiers.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat des travaux : mai 2026;

Début des travaux : juin 2026;
Fin des travaux : Octobre 2026;
Période de garantie de 1 an suivant la fin des travaux.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent projet a suivi le processus normal d'appel d'offres public et d'octroi de contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

- Le procès-verbal donnant la liste des soumissionnaires se trouve aux pièces jointes;
- Des clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses aux instructions aux soumissionnaires de cet appel d'offres;
- Le présent appel d'offres respecte le règlement de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

À la suite des vérifications effectuées, la directrice du Bureau de projets et le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs (Wail DIDI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Joumana AL-GHAITH
ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Didier GHOMSI
chef(fe) de division - etudes techniques en
arrondissement

Le : 2026-04-14

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sonia VIBERT
directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) -
gestion territoire et sa

**Dossier # : 1263711012**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter la cession de contrat entre Affleck De La Riva SENC et Studio Affleck De La Riva Inc. selon les termes prévus au contrat 22-19483 et à la convention de cession de contrat jointe au dossier décisionnel dans le cadre du contrat octroyé à Affleck de la Riva par le biais de la résolution CA22 160324 le 6 octobre 2022 pour l'acquisition de services en architecture, en ingénierie et en architecture du paysage pour le projet de restauration et de mise aux normes du chalet du parc Saint-Viateur de l'arrondissement d'Outremont et approuver le projet de convention à cet effet

ATTENDU QUE suivant l'appel d'offres public 22-19483 (résolution CA22 16 0324), le conseil de l'arrondissement a octroyé à la firme Affleck de la Riva SENC. le 6 octobre 2022 un contrat de services professionnels pour l'acquisition de services en architecture, en ingénierie et en architecture du paysage pour le projet de restauration et de mise aux normes du chalet du parc Saint-Viateur de l'arrondissement d'Outremont;

ATTENDU QUE la société en nom collectif Affleck de la Riva est composée de deux membres qui ont décidé d'exercer leurs activités par le biais d'une compagnie récemment incorporée, Studio Affleck de la Riva Inc. Il est donc nécessaire de céder le contrat 22-19483 octroyé le 6 octobre 2022 à cette dernière;

ATTENDU QU'en vertu du contrat 22-19483, la cession doit recevoir l'approbation écrite du conseil d'arrondissement;

ATTENDU QUE le *Règlement sur la gestion contractuelle* adopté par la Ville en vertu de l'article 7 de la *Loi sur les contrats des organismes municipaux* s'applique à la présente convention et qu'il est disponible pour consultation sur le site de la Ville.

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1263711012;

Il est recommandé au conseil de l'arrondissement:

D'ACCEPTER la cession de contrat intervenue entre Affleck De La Riva SENC. (cédant) et Studio Affleck De La Riva Inc. (cessionnaire) dans le cadre du contrat octroyé à Affleck de la Riva par le biais de la résolution CA22 160324 le 6 octobre 2022 selon les termes et conditions prévus au contrat et à la convention de cession de contrat;

D'AUTORISER la secrétaire d'arrondissement, à titre de partie intervenante, à signer la convention de cession de contrat pour et au nom de l'arrondissement d'Outremont;

Signé par Jean-François MELOCHE Le 2026-04-30 17:01

Signataire :

Jean-François MELOCHE

directeur(-trice) arrondissement (ii)
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1263711012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter la cession de contrat entre Affleck De La Riva SENC et Studio Affleck De La Riva Inc. selon les termes prévus au contrat 22-19483 et à la convention de cession de contrat jointe au dossier décisionnel dans le cadre du contrat octroyé à Affleck de la Riva par le biais de la résolution CA22 160324 le 6 octobre 2022 pour l'acquisition de services en architecture, en ingénierie et en architecture du paysage pour le projet de restauration et de mise aux normes du chalet du parc Saint-Viateur de l'arrondissement d'Outremont et approuver le projet de convention à cet effet

CONTENU**CONTEXTE**

Suivant l'appel d'offres public 22-19483 (résolution CA22 16 0324), le conseil de l'arrondissement a octroyé à la firme Affleck de la Riva SENC. un contrat de services professionnels pour l'acquisition de services en architecture, en ingénierie et en architecture du paysage pour le projet de restauration et de mise aux normes du chalet du parc Saint-Viateur de l'arrondissement d'Outremont.

La société en nom collectif Affleck de la Riva est composée de deux membres qui ont décidé d'exercer leurs activités par le biais d'une compagnie récemment incorporée, Studio Affleck de la Riva Inc. Il est donc nécessaire de céder le contrat 22-19483 octroyé le 6 octobre 2022 à cette dernière.

En vertu du contrat 22-19483, la cession doit recevoir l'approbation écrite du conseil d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 160324 - 1229293003: Accorder à Affleck de la Riva architectes S.E.N.C., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de services professionnels pour la réalisation du projet de restauration et de mise aux normes du chalet du parc Saint-Viateur de l'arrondissement d'Outremont, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 363 321 \$, incluant les taxes, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19483 (3 soumissionnaires);

DESCRIPTION

Accepter la cession de contrat entre Affleck De La Riva SENC et Studio Affleck De La Riva Inc. selon les termes prévus au contrat 22-19483 et à la convention de cession de contrat jointe au dossier décisionnel dans le cadre du contrat octroyé à Affleck de la Riva par le biais de la résolution CA22 160324 le 6 octobre 2022 pour l'acquisition de services en architecture, en ingénierie et en architecture du paysage pour le projet de restauration et de mise aux normes du chalet du parc Saint-Viateur de l'arrondissement d'Outremont

JUSTIFICATION

En vertu du contrat 22-19492, article 11.02, l'adjudicataire, Affleck de la Riva SENC., ne peut céder le contrat sans l'autorisation écrite préalable du donneur d'ordre qui est la Ville de Montréal, arrondissement d'Outremont. Le présent dossier décisionnel vise donc à demander au conseil d'accepter la convention de cession de contrat intervenue entre Affleck de la Riva SENC. et Studio Affleck de la Riva ainsi qu'à autoriser la secrétaire d'arrondissement à signer la convention, pour et au nom de l'arrondissement d'Outremont.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Modification des informations du fournisseur apparaissant au dossier du projet du chalet du parc Saint-Viateur ainsi qu'au bon de commande # 1558298.

MONTRÉAL 2030

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sans objet

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Didier GHOMSI, Outremont
Kalina RYKOWSKA, Outremont

Lecture :

Kalina RYKOWSKA, 23 avril 2026
Didier GHOMSI, 21 avril 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie DESJARDINS
Cheffe de division soutien administratif -
Secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-04-14

Julie DESJARDINS
chef(fe) de division - soutien administratif

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MELOCHE
directeur(-trice) arrondissement (ii)



Dossier # : 1269203001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le renouvellement de l'adhésion de l'arrondissement d'Outremont à l'Association internationale des villes amies de la marionnette (AVIAMA) pour l'année 2026 ainsi que le paiement de la cotisation annuelle de 1 175 euros, soit environ 1 906,20 \$ CAD selon le taux de change en vigueur - Autoriser le Service des finances à effectuer le paiement par virement bancaire de 1 175 euros, exempt de taxes, soit environ 1 906,20 \$ CAD selon le taux de change en vigueur - Dépense provenant du budget de fonctionnement

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1269203001;

Il est recommandé au conseil de l'arrondissement:

D'AUTORISER le renouvellement de l'adhésion de l'arrondissement d'Outremont à l'Association internationale des villes amies de la marionnette (AVIAMA) pour l'année 2026;

D'AUTORISER à cette fin le paiement de la cotisation annuelle de 1 175 euros, exempt de taxes, soit environ 1 906,20 \$ CAD selon le taux de change en vigueur;

D'AUTORISER le Service des finances à effectuer le paiement par virement bancaire de 1 175 euros, exempt de taxes, soit environ 1 906,20 \$ CAD selon le taux de change en vigueur;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Signé par Jean-François MELOCHE Le 2026-04-30 17:21

Signataire :

Jean-François MELOCHE

directeur(-trice) arrondissement (ii)
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1269203001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le renouvellement de l'adhésion de l'arrondissement d'Outremont à l'Association internationale des villes amies de la marionnette (AVIAMA) pour l'année 2026 ainsi que le paiement de la cotisation annuelle de 1 175 euros, soit environ 1 906,20 \$ CAD selon le taux de change en vigueur - Autoriser le Service des finances à effectuer le paiement par virement bancaire de 1 175 euros, exempt de taxes, soit environ 1 906,20 \$ CAD selon le taux de change en vigueur - Dépense provenant du budget de fonctionnement

CONTENU

CONTEXTE

L'Arrondissement collabore depuis plus d'une décennie avec Casteliers, organisme à but non lucratif voué à la diffusion des arts de la marionnette à Montréal. Le 2 avril 2012, l'arrondissement reconnaissait l'organisme Casteliers comme un partenaire de l'arrondissement dans la diffusion culturelle professionnelle dans le domaine des arts de la marionnette. À chaque mois de mars, Casteliers organise au Théâtre Outremont un festival international de marionnettes le *Festival de Casteliers*, connu auparavant sous la dénomination *Les trois jours de Casteliers*

À cette occasion, plusieurs délégations internationales sont présentes et des représentants des villes ayant à coeur le développement de la marionnette échangent sur son rayonnement.

L'idée de regrouper les villes amies de la marionnette au sein de l'Association des villes amies de la Marionnette (AVIAMA) a été proposée par la mairesse de Charleville-Mézières où se tient le plus important festival international des arts de la marionnette.

L'Association internationale des villes amies de la marionnette (AVIAMA) s'est réuni pour sa première assemblée générale à l'automne 2011, lors du Festival Mondial des Théâtres de Marionnettes de Charleville-Mézières en France. L'arrondissement d'Outremont a été invité à joindre l'Association à cette occasion. Outremont compte parmi les membres fondateurs de cette association internationale.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 25 160138 (1259203005) 10 juin 2025 Autoriser le renouvellement de l'adhésion de l'arrondissement d'Outremont à l'Association internationale des villes amies de la marionnette (AVIAMA) pour l'année 2025 ainsi que le paiement de la cotisation annuelle de 1 324 euros, soit environ 2 075,50 \$ CAD selon le taux de change en vigueur - Autoriser le Service des

finances à effectuer le paiement par virement bancaire de 1 324 euros, exempt de taxes, soit environ 2 075,50 \$ CAD selon le taux de change en vigueur - Dépense provenant du budget de fonctionnement

CA24 16 0064 - (1249203003) 3 avril 2024 Autoriser le renouvellement de l'adhésion de l'arrondissement d'Outremont à l'Association internationale des villes amies de la marionnette (AVIAMA) pour l'année 2024 ainsi que le paiement de la cotisation annuelle de 1 252 euros, soit environ 1 844 \$ CAD selon le taux de change en vigueur - Autoriser le Service des finances à effectuer le paiement par virement bancaire de 1 252 euros, exempt de taxes, soit environ 1 844 \$ CAD selon le taux de change en vigueur - Dépense provenant du budget de fonctionnement

CA23 16 0122 - 2 mai 2023 Autoriser le renouvellement de l'adhésion de l'arrondissement d'Outremont à l'Association internationale des villes amies de la marionnette (AVIAMA) pour l'année 2023 ainsi que le paiement de la cotisation annuelle de 1167 Euros, soit environ 1 693 \$ selon le taux de change en vigueur - Autoriser le Service des finances à effectuer le paiement par virement bancaire de 1167 Euros, exempt de taxes, soit environ 1 693 \$ selon le taux de change en vigueur - Dépense provenant du budget de fonctionnement

CA22 16 0177 - 7 juin 2022 - Autoriser le renouvellement de l'adhésion de l'arrondissement d'Outremont à l'Association internationale des villes amies de la marionnette (AVIAMA) pour l'année 2022 ainsi que le paiement de la cotisation annuelle de 948 Euros, soit environ 1 292,92 \$ selon le taux de change en vigueur / Autoriser le Service des finances à effectuer le paiement par virement bancaire de 948 euros, exempt de taxes, soit environ 1 292,92 \$ selon le taux de change en vigueur / Dépense provenant du budget de fonctionnement

CA21 16 0204 - 6 juillet 2021 -Autoriser le renouvellement de l'adhésion de l'arrondissement d'Outremont à l'Association internationale des villes amies de la marionnette (AVIAMA) pour l'année 2021 ainsi que le paiement de la cotisation annuelle de 903 Euros, soit environ 1 277 \$ selon le taux de change en vigueur - Autoriser le Service des finances à effectuer le paiement par virement bancaire de 903 euros, exempt de taxes, soit environ 1 277 \$ selon le taux de change en vigueur - Dépense provenant du budget de fonctionnement, le tout tel qu'indiqué au sommaire décisionnel;

CA20 16 0012 - 13 janvier 2020: Autoriser le renouvellement de l'adhésion de l'arrondissement d'Outremont à l'Association internationale des villes amies de la marionnette (AVIAMA) pour l'année 2019 ainsi que le paiement de la cotisation annuelle de 903 Euros, soit environ 1 277 \$ selon le taux de change en vigueur - Autoriser le Service des finances à effectuer le paiement par virement bancaire de 903 euros, exempt de taxes, soit environ 1 277 \$ selon le taux de change en vigueur - Dépense provenant du budget de fonctionnement, le tout tel qu'indiqué au sommaire décisionnel;

CA18 16 0242 - 6 août 2018 : D'autoriser l'adhésion de l'arrondissement d'Outremont à l'Association internationale des villes amies de la marionnette (AVIAMA) pour l'année 2018; D'autoriser à cette fin le paiement de la cotisation annuelle de 720 euros, soit environ 1 110 \$ selon le taux de change en vigueur; D'autoriser le Service des finances à effectuer le paiement par virement bancaire de 720 euros, exempt de taxes, soit environ 1 110 \$ selon le taux de change en vigueur, et ce, à même le budget de fonctionnement, le tout tel qu'indiqué au sommaire décisionnel;

CA17 16 0356 - 5 septembre 2017 : D'autoriser l'adhésion de l'arrondissement d'Outremont à l'Association internationale des villes amies de la marionnette (AVIAMA) pour l'année 2017; D'autoriser à cette fin le paiement de la cotisation annuelle de 1 043 euros, soit environ 1 525 \$ selon le taux de change en vigueur; D'autoriser le Service des finances à effectuer le paiement par virement bancaire de 1 043 euros, exempt de taxes, soit environ 1 525 \$ selon le taux de change en vigueur, et ce, à même le budget de fonctionnement, le tout tel qu'indiqué au sommaire décisionnel.

CA16 16 0405 - 5 décembre 2016 : D'autoriser l'adhésion de l'arrondissement d'Outremont à l'AVIAMA pour l'année 2016; D'autoriser à cette fin, le paiement de 1 087 euros, exempt de taxes, soit environ 1 600 \$, selon le taux de change en vigueur; D'autoriser le Service des finances à effectuer le paiement par virement bancaire de 1 087 euros, exempt de taxes, soit environ 1 600 \$ selon le taux de change en vigueur, et ce, à même le budget de fonctionnement; D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

CA15 16 0201 - 1er juin 2015 : D'autoriser l'adhésion de l'arrondissement d'Outremont à l'AVIAMA pour l'année 2015; D'autoriser le paiement de la cotisation 2015 de l'arrondissement à l'AVIAMA; D'autoriser le Service des finances à effectuer le paiement par virement bancaire au montant de 1060 euros (1 443 \$ environ selon le taux de change en vigueur) à cette fin à même le budget de fonctionnement; D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CA 13 16 0303 - 3 septembre 2013 - D'autoriser l'adhésion de l'arrondissement d'Outremont à l'AVIAMA pour l'année 2013; d'autoriser le paiement de la cotisation 2013 de l'arrondissement à l'AVIAMA; d'autoriser le Service des finances à effectuer le paiement par virement bancaire au montant de 801 euros (1 092 \$ environ selon le taux de change en vigueur) à cette fin; d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CA12 16 0090 - 5 mars 2012 - Autoriser l'adhésion de l'arrondissement d'Outremont à l'Association internationale des villes amies de la marionnette (AVIAMA) pour l'année 2012 et le paiement de la cotisation annuelle de 737 euros (967 \$ environ selon le taux de change en vigueur).

DESCRIPTION

Pour demeurer membre de l'Association internationale des villes amies de la marionnette (AVIAMA) et prendre part aux votes lors de l'Assemblée Générale, l'arrondissement d'Outremont doit acquitter une cotisation annuelle.

L'article 7 des statuts de l'AVIAMA fixe la méthode de calcul de la cotisation annuelle en fonction du nombre d'habitants et du revenu national brut (RNB) par habitant du pays concerné. Le RNB retenu est le dernier à être publié par la Banque Mondiale.

La cotisation 2025 a été fixée à 1324 Euros, soit environ 2 075,50 \$ CAD selon le taux de change en vigueur. Cette dépense a été effectuée à même les fonds disponibles au budget de fonctionnement.

JUSTIFICATION

L'arrondissement d'Outremont est l'hôte du festival international *Festival de Castelliers* et l'un des membres fondateurs de l'AVIAMA. La participation de l'arrondissement d'Outremont à une telle association contribue à accroître le rayonnement de ce festival et permet d'accroître son réseau de contacts sur le plan international. Le Festival de Castelliers contribue à bonifier l'offre de service en matières culturelle. De plus, ce festival a des répercussions positives sur l'achalandage des commerces de l'arrondissement.

L'ouverture de la Maison internationale des arts de la marionnette un lieu culturel incontournable non seulement à Montréal, mais dans tout le Québec et même au Canada constitue un vecteur essentiel du développement disciplinaire de ce secteur artistique (les arts de la marionnette) et confirme le statut de « ville amie des arts de la marionnette » pour Outremont.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Paiement de l'adhésion de 2026 fixée, selon l'article 7 des statuts de l'AVIAMA, à 1 175 euros (exempt de taxes), soit une somme d'environ 1 906,20 \$ canadiens, selon le taux de change en vigueur.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 via deux priorités du Plan stratégique :

Priorité 9 « Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire. »

Priorité 19 « Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais (ici, les citoyennes et les citoyens de l'arrondissement) des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins. »

Ces deux priorités sont atteintes puisqu'en permettant de tenir des événements publics dans les parcs de l'arrondissement, les citoyens peuvent se rencontrer, tisser des liens et s'épanouir culturellement ainsi que socialement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sans objet

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs (Hanane BELKASS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie BOILY
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-04-14

Anne-Marie POITRAS
directeur(-trice) arrondissement adjoint(e)-
qualite de vie

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Carl NÉRON
chef(fe) de division - sports, loisirs et
developpement social en arrondissement



Dossier # : 1266131005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le rapport des décisions déléguées pour le mois de mars 2026

DÉPOSER le rapport des décisions déléguées pour le mois de mars 2026.

Signé par Jean-François MELOCHE **Le** 2026-04-30 17:08

Signataire :

Jean-François MELOCHE

directeur(-trice) arrondissement (ii)
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1266131005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le rapport des décisions déléguées pour le mois de mars 2026

CONTENU**CONTEXTE**

Il s'agit de la reddition de comptes mensuelle des décisions déléguées qui sont signées dans le système de Gestion des Dossiers Décisionnels (GDD) en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires (AO-460)*.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA26 160062 - 1266131001 : Déposer le rapport des décisions déléguées pour le mois de février 2026.
CA26 160033 - 1263711003 : Déposer le rapport des décisions déléguées pour le mois de janvier 2026.

DESCRIPTION

Il s'agit du dépôt du rapport des décisions déléguées pour le mois de mars 2026.

JUSTIFICATION

Référence - Article 4 du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires (AO-460)*, prévoyant ce qui suit :
« Le fonctionnaire de niveau 1 fait rapport au conseil d'arrondissement de toute décision prise en vertu du présent règlement à la première séance ordinaire tenue après l'expiration d'un délai de vingt-cinq (25) jours suivant la prise de décision ».

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Publication sur Montreal.ca Ville de Montréal - Arrondissement Outremont - Ordres du jour et procès-verbaux

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérification effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guerda PHILISTIN
Secrétaire-rechercheur / Secrétaire
d'arrondissement substitut

ENDOSSÉ PAR

Julie DESJARDINS
Cheffe de division soutien administratif -
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2026-04-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MELOCHE
Directeur d'arrondissement



Dossier # : 1266131006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer de la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois de mars 2026

DÉPOSER la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois de mars 2026.

Signé par Jean-François MELOCHE **Le** 2026-04-30 17:07

Signataire :

Jean-François MELOCHE

directeur(-trice) arrondissement (ii)
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1266131006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer de la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois de mars 2026

CONTENU**CONTEXTE**

En vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Outremont sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaire(AO-460), les fonctionnaires autorisés doivent faire rapport mensuellement au conseil d'arrondissement de l'autorisation des dépenses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA26 160063 - 1266131002 - Déposer la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois de février 2026.

CA26 160034 - 1263711004 - Déposer la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois de janvier 2026.

DESCRIPTION

Il s'agit du dépôt des bons de commande et des demandes de paiement sans bon de commande pour le mois de mars 2026.

JUSTIFICATION

Référence - Article 4 du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires (AO-460), prévoyant ce qui suit :

« Le fonctionnaire de niveau 1 fait rapport au conseil d'arrondissement de toute décision prise en vertu du présent règlement à la première séance ordinaire tenue après l'expiration d'un délai de vingt-cinq (25) jours suivant la prise de décision ».

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Publication sur Montreal.ca Ville de Montréal - Arrondissement Outremont - Ordres du jour et procès-verbaux

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérification effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guerda PHILISTIN
Secrétaire-recherchiste / Secrétaire
d'arrondissement substitut

ENDOSSÉ PAR

Julie DESJARDINS
Cheffe de division soutien administratif -
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2026-04-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MELOCHE
Directeur d'arrondissement



Dossier # : 1266131007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de mars 2026

DÉPOSER la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de mars 2026.

Signé par Jean-François MELOCHE **Le** 2026-04-30 17:06

Signataire :

Jean-François MELOCHE

directeur(-trice) arrondissement (ii)
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1266131007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de mars 2026

CONTENU

CONTEXTE

La carte d'approvisionnement VISA Desjardins permet au personnel de la Ville de Montréal de procéder plus aisément à l'acquisition de certains bien et services. Par contre son utilisation est assujettie à certaines règles que l'on retrouve dans les encadrements de la Ville :

- La carte d'achat ne doit pas être utilisée pour payer des transactions liées au domaine des services professionnels;

- La carte d'achat ne peut être utilisée chez un fournisseur, pour l'achat de biens et services qui peuvent être obtenus par le biais d'une entente sauf en dehors des heures de bureau. Chaque direction et division a une carte de crédit incluant la direction d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CA26 160064 - 1266131003 : Dépôt de la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de février 2026.
- CA26 160035 - 1263711005 : Dépôt de la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de janvier 2026

DESCRIPTION

Dépôt de la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de mars 2026.

JUSTIFICATION

Afin d'assurer une transparence en matière des dépenses, la direction des services administratifs a opté de faire une reddition des achats sur cartes de crédit de tous les détenteurs.

Référence - Article 4 du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Outremont sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires (AO-460)*, prévoyant ce qui suit :

« Le fonctionnaire de niveau 1 fait rapport au conseil d'arrondissement de toute décision prise en vertu du présent règlement à la première séance ordinaire tenue après l'expiration d'un délai de vingt-cinq (25) jours suivant la prise de décision ».

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Publication sur Montreal.ca Ville de Montréal - Arrondissement Outremont - Ordres du jour et procès-verbaux

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérification effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guerda PHILISTIN
Secrétaire-recherchiste / Secrétaire
d'arrondissement substitut

ENDOSSÉ PAR

Julie DESJARDINS
Cheffe de division soutien administratif -
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2026-04-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MELOCHE
Directeur d'arrondissement



Dossier # : 1266131008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer la liste des virements de crédits pour le mois de mars 2026

DÉPOSER la liste des virements de crédits pour le mois de mars 2026.

Signé par	Jean-François MELOCHE	Le 2026-04-30 17:03
------------------	-----------------------	---------------------

Signataire :

Jean-François MELOCHE

directeur(-trice) arrondissement (ii)
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION Dossier # :1266131008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer la liste des virements de crédits pour le mois de mars 2026

CONTENU

CONTEXTE

Nous présentons la liste des virements effectués par les services administratifs, afin que le conseil d'arrondissement puisse suivre les modifications apportées au budget initial.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA26 160065 - 1266131004 : Dépôt de la liste des virements de crédits pour le mois de février 2026.

CA26 160036 - 1263711006 : Dépôt de la liste des virements de crédits pour le mois de janvier 2026.

DESCRIPTION

Il s'agit du dépôt de la liste des virements de crédits pour le mois de mars 2026.

JUSTIFICATION

La division du soutien administratif désire informer le conseil d'arrondissement des virements budgétaires effectués par les divisions pour la période indiquée à l'objet du sommaire. Seule la direction d'arrondissement adjointe - Gestion du territoire, du patrimoine et du soutien administratif est autorisée à effectuer des virements suivant l'autorisation des gestionnaires identifiés au chapitre IV du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Outremont sur la délégation de pouvoir à certains fonctionnaires* (AO-460).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Publication sur Montreal.ca Ville de Montréal - Arrondissement Outremont - Ordres du jour et procès-verbaux

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérification effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guerda PHILISTIN
Secrétaire-recherchiste / Secrétaire
d'arrondissement substitut

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-04-16

Julie DESJARDINS
Cheffe de division soutien administratif -
Secrétaire d'arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MELOCHE
Directeur d'arrondissement



Dossier # : 1265069007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , Division circulation et occupation du domaine public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - L'objet du règlement vise à interdire le virage à droite entre 7h et 9h du lundi au vendredi sur l'avenue McCulloch et la côte du Vésinet à partir du chemin de la Côte-Sainte-Catherine

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1265069007;

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

DE DÉPOSER au conseil d'arrondissement, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes (RLRQ., chap. C-19)*, le projet de *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)*;

DE DONNER un avis de motion pour le projet de *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)*. L'objet du règlement vise à interdire le virage à droite entre 7h et 9h du lundi au vendredi sur l'avenue McCulloch et la côte du Vésinet à partir du chemin de la Côte-Sainte-Catherine.

Signé par Jean-François MELOCHE Le 2026-03-27 09:13

Signataire :

Jean-François MELOCHE

directeur(-trice) arrondissement (ii)
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1265069007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , Division circulation et occupation du domaine public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - L'objet du règlement vise à interdire le virage à droite entre 7h et 9h du lundi au vendredi sur l'avenue McCulloch et la côte du Vésinet à partir du chemin de la Côte-Sainte-Catherine

CONTENU

CONTEXTE

Lors de la réunion du Comité de circulation, stationnement et sécurisation tenue le 9 février 2026, les membres de ce Comité ont énoncé la recommandation suivante :
 Afin d'alléger la circulation de transit dans le secteur nord-ouest en provenance du chemin de la Côte-Sainte-Catherine direction est, après analyse, il est recommandé d'interdire le virage à droite sur l'avenue McCulloch et la côte de Vésinet à partir du chemin de la Côte-Sainte-Catherine entre 7h à 9h, du lundi au vendredi.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Aux fins de la mise à jour du règlement 1171, les modifications suivantes sont requises :

Règlement 1171
Règlement relatif à la circulation et au stationnement

Annexe «D»

Côte-Sainte-Catherine et McCulloch :

Il est défendu à tout conducteur d'un véhicule venant de l'ouest sur le chemin de la Côte-Sainte-Catherine d'effectuer un virage à droite vers le sud sur l'avenue McCulloch de 7 h à 9 h, du lundi au vendredi.

JUSTIFICATION

- Impacts négatifs faibles pour les résidents

- Augmentation de la sécurité des piétons
- Diminution de la capacité automobile du réseau

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés à la modification de la signalisation seront imputés à même le budget de fonctionnement.

MONTRÉAL 2030

Plan stratégique Montréal 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats en lien avec la 19e priorité du *Plan stratégique Montréal 2030* qui se lit comme suit :

- Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des **milieux de vie sécuritaires et de qualité**, et une **réponse de proximité** à leurs besoins.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette modification sera diffusée via les différentes plates-formes de communications utilisées par l'Arrondissement afin d'informer adéquatement les citoyens.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et adoption d'un premier projet de règlement : 9 avril 2026

Adoption de règlement : 05 mai 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mathieu ALBERT
Ingénieur en mobilité

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-02-19

Marie-Josée NOBERT
Chef de division - Sécurité publique et
Mobilité

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sonia VIBERT
directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) -
gestion territoire et sa



Dossier # : 1265069008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , Division circulation et occupation du domaine public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - L'objet du règlement vise à allonger la plage horaire de la zone débarcadère existante sur le côté ouest de l'avenue Claude-Champagne au nord du boulevard Mont-Royal

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1265069008;

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

DE DÉPOSER au conseil d'arrondissement, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes (RLRQ., chap. C-19)*, le projet de *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)*;

DE DONNER un avis de motion pour le projet de *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)*. L'objet du règlement vise à allonger la plage horaire de la zone débarcadère existante sur le côté ouest de l'avenue Claude-Champagne au nord du boulevard Mont-Royal.

Signé par Jean-François MELOCHE Le 2026-03-27 09:12

Signataire :

Jean-François MELOCHE

directeur(-trice) arrondissement (ii)
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1265069008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , Division circulation et occupation du domaine public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - L'objet du règlement vise à allonger la plage horaire de la zone débarcadère existante sur le côté ouest de l'avenue Claude-Champagne au nord du boulevard Mont-Royal

CONTENU**CONTEXTE**

Le 11 octobre 2024, une demande a été déposée par un résidant exprimant le besoin de modifier les heures de la plage horaire de la zone de débarcadère existante sur le côté ouest de l'avenue Claude-Champagne.

Lors de la réunion du Comité de sécurisation tenue le 07 novembre 2024, les membres de ce Comité ont énoncé les mentions et recommandations suivantes :

- que le règlement numéro 1171 relatif à la circulation et au stationnement soit modifié afin de afin d'allonger les plages horaires du débarcadère de 7h à 9h et de 15h à 18h.

Réf : GDD 1245069033

Le 25 septembre 2025, une nouvelle demande a été déposée par la directrice du CPE de l'Université de Montréal exprimant le besoin de modifier de nouveau les heures de la plage horaire de la zone de débarcadère existante sur le côté ouest de l'avenue Claude-Champagne. En effet, le débarcadère est souvent utilisé comme stationnement ne laissant peu, voire aucune place aux parents; or, ceux-ci font des manœuvres non-sécuritaires.

Lors de la réunion du Comité de sécurisation tenue le 09 février 2026, les membres de ce Comité ont énoncé la recommandation suivante :

- d'allonger en continue la plage horaire du débarcadère 15 minutes de 7h à 18h, du lundi au vendredi.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 16 0287 - **Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - L'objet du règlement vise à modifier les heures de la plage horaire de la zone de débarcadère existante sur le côté ouest de l'avenue Claude-Champagne** *Réf : GDD 1245069033*

DESCRIPTION

Aux fins de la mise à jour du règlement 1171, les modifications suivantes sont requises :

Règlement 1171

Règlement relatif à la circulation et au stationnement

Annexe H

RÈGLES RELATIVES AU STATIONNEMENT

avenue Claude-Champagne
côté ouest

b) sur la partie de cette avenue comprise entre un point situé à une distance de 282 mètres au sud du chemin de la Côte Sainte-Catherine et le boulevard Mont-Royal : stationnement prohibé de 7h à 18 h du lundi au vendredi excepté débarcadère. De plus, arrêt interdit de 7h à 9 h le vendredi, du 1^{er} avril au 30 novembre

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés à la modification de la signalisation seront imputés à même le budget de fonctionnement

MONTRÉAL 2030

Plan stratégique Montréal 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats en lien avec la 19e priorité du *Plan stratégique Montréal 2030* qui se lit comme suit :

- Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des **milieux de vie sécuritaires et de qualité**, et une **réponse de proximité** à leurs besoins.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette modification sera diffusée via les différentes plates-formes de communications utilisées par l'Arrondissement afin d'informer adéquatement les citoyens.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et adoption d'un premier projet de règlement : 09 avril 2026
Adoption de règlement : 05 mai 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mathieu ALBERT
Ingénieur en mobilité

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-02-19

Marie-Josée NOBERT
Chef de division - Sécurité publique et
Mobilité

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sonia VIBERT
directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) -
gestion territoire et sa



Dossier # : 1265069009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , Division circulation et occupation du domaine public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - L'objet du règlement vise à interdire en tout temps l'immobilisation des véhicules sur une partie du côté ouest de l'avenue Champagneur au nord de l'avenue Ducharme

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1265069009;

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

DE DÉPOSER au conseil d'arrondissement, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes (RLRQ., chap. C-19)*, le projet de *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)*;

DE DONNER un avis de motion pour le projet de *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)*. L'objet du règlement vise à interdire en tout temps l'immobilisation des véhicules sur une partie du côté ouest de l'avenue Champagneur au nord de l'avenue Ducharme.

Signé par Jean-François MELOCHE Le 2026-03-27 09:11

Signataire :

Jean-François MELOCHE

directeur(-trice) arrondissement (ii)
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1265069009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , Division circulation et occupation du domaine public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - L'objet du règlement vise à interdire en tout temps l'immobilisation des véhicules sur une partie du côté ouest de l'avenue Champagneur au nord de l'avenue Ducharme

CONTENU**CONTEXTE**

Initialement, le stationnement était permis entre 20h et 7h sur la partie de l'avenue Champagneur, côté ouest, comprise entre l'avenue Ducharme et la ruelle au nord de cette avenue.

Cette autorisation de stationner impacte négativement les opérations de déneigement du stationnement à proximité.

Lors de la réunion du Comité de circulation, stationnement et sécurisation tenue le 9 février 2026, les membres de ce Comité ont énoncé la recommandation suivante :

Afin de réduire les impacts liés aux opérations de déneigement, il est recommandé d'interdire en tout temps l'immobilisation des véhicules sur une partie du côté ouest de l'avenue Champagneur au nord de l'avenue Ducharme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Aux fins de la mise à jour du règlement 1171, les modifications suivantes sont requises :

Règlement 1171
Règlement relatif à la circulation et au stationnement**Annexe H**
RÈGLES RELATIVES AU STATIONNEMENT

avenue Champagneur
côté ouest

8) sur la partie de cette avenue comprise entre la ruelle au nord de l'avenue Van Horne et l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux : stationnement excédant 2 heures prohibé de 8 h à 22 h,

sauf pour les détenteurs de permis de stationnement du secteur n°1. De plus, stationnement prohibé de 9 h à 11 h le mercredi, du 1^{er} avril au 30 novembre.

malgré ce qui précède, sur la partie de cette avenue comprise entre l'avenue Ducharme et la ruelle au nord de cette avenue : arrêt interdit en tout temps

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés à la modification de la signalisation seront imputés à même le budget de fonctionnement.

MONTRÉAL 2030

Plan stratégique Montréal 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats en lien avec la 19e priorité du *Plan stratégique Montréal 2030* qui se lit comme suit :

- Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des **milieux de vie sécuritaires et de qualité**, et une **réponse de proximité** à leurs besoins.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette modification sera diffusée via les différentes plates-formes de communications utilisées par l'Arrondissement afin d'informer adéquatement les citoyens.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et adoption d'un premier projet de règlement : 09 avril 2026
Adoption de règlement : 05 mai 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mathieu ALBERT
Ingénieur en mobilité

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-02-19

Marie-Josée NOBERT
Chef de division - Sécurité publique et
Mobilité

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sonia VIBERT
directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) -
gestion territoire et sa



Dossier # : 1265069010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , Division circulation et occupation du domaine public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - L'objet du règlement vise à implanter une zone réservée pour les personnes à mobilité réduite sur le côté est de l'avenue Nelson au nord de l'avenue Villeneuve

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1265069010;

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

DE DÉPOSER au conseil d'arrondissement, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes (RLRQ., chap. C-19)*, le projet de *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)*;

DE DONNER un avis de motion pour le projet de *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)*. L'objet du règlement vise à implanter une zone réservée pour les personnes à mobilité réduite sur le côté est de l'avenue Nelson au nord de l'avenue Villeneuve.

Signé par Jean-François MELOCHE Le 2026-03-27 09:10

Signataire :

Jean-François MELOCHE

directeur(-trice) arrondissement (ii)
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1265069010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , Division circulation et occupation du domaine public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - L'objet du règlement vise à implanter une zone réservée pour les personnes à mobilité réduite sur le côté est de l'avenue Nelson au nord de l'avenue Villeneuve

CONTENU**CONTEXTE**

Un résidant de l'avenue Nelson entre l'avenue Villeneuve et le Boul. Saint-Joseph a soumis une demande pour l'implantation d'un espace de stationnement pour personnes à mobilité réduite.

Le résidant a remis toutes les pièces justificatives et sa demande est considérée recevable.

Ainsi, lors de la réunion du Comité de circulation, stationnement et sécurisation tenue le 09 février 2026, les membres de ce Comité ont énoncé la recommandation suivante :

En fonction des documents reçus et leur analyse, il est recommandé d'implanter un espace de stationnement pour personne à mobilité réduite près de l'intersection Nelson et Villeneuve

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Aux fins de la mise à jour du règlement 1171, les modifications suivantes sont requises :

Règlement 1171
Règlement relatif à la circulation et au stationnement**Annexe H**
RÈGLES RELATIVES AU STATIONNEMENT

avenue Nelson
côté est

stationnement excédant 2 heures prohibé de 8 h à 22 h, sauf pour les détenteurs de permis de stationnement réservé aux résidents du secteur n°1. De plus, stationnement prohibé de 13 h à 15 h le mercredi, du 1^{er} avril au 30 novembre. De plus, stationnement prohibé en tout

temps du 1^{er} décembre au 31 mars.

malgré ce qui précède, sur la partie de cette avenue comprise entre l'avenue Villeneuve et un point situé à une distance de 7,2 m vers le nord : stationnement réservé en tout temps pour les personnes à mobilité réduite détentrices d'un permis de stationnement réservé aux résidents du secteur n°1

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés à la modification de la signalisation seront imputés à même le fonds de stationnement.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats en lien avec la 19e priorité du *Plan stratégique Montréal 2030* qui se lit comme suit :

- Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des **milieux de vie sécuritaires et de qualité**, et une **réponse de proximité** à leurs besoins.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette modification sera diffusée via les différentes plates-formes de communications utilisées par l'Arrondissement afin d'informer adéquatement les citoyens.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et adoption d'un premier projet de règlement : 09 avril 2026

Adoption de règlement : 05 mai 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mathieu ALBERT
Ingénieur en mobilité

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-02-19

Marie-Josée NOBERT
Chef de division - Sécurité publique et
Mobilité

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sonia VIBERT
directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) -
gestion territoire et sa



Dossier # : 1265069011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , Division circulation et occupation du domaine public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - L'objet du règlement vise à implanter une zone réservée pour les personnes à mobilité réduite sur le côté nord de l'avenue Marie-Stéphane

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1265069011;

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

DE DÉPOSER au conseil d'arrondissement, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes (RLRQ., chap. C-19)*, le projet de *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)*;

DE DONNER un avis de motion pour le projet de *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)*. L'objet du règlement vise à implanter une zone réservée pour les personnes à mobilité réduite sur le côté nord de l'avenue Marie-Stéphane.

Signé par Jean-François MELOCHE Le 2026-03-27 09:09

Signataire :

Jean-François MELOCHE

directeur(-trice) arrondissement (ii)
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1265069011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , Division circulation et occupation du domaine public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - L'objet du règlement vise à implanter une zone réservée pour les personnes à mobilité réduite sur le côté nord de l'avenue Marie-Stéphane

CONTENU**CONTEXTE**

Un résidant de l'avenue Marie-Stéphane entre les avenues Querbes et Champagneur a soumis une demande pour l'implantation d'un espace de stationnement pour personnes à mobilité réduite.

Le résidant a remis toutes les pièces justificatives et sa demande est considérée recevable.

Ainsi, lors de la réunion du Comité de circulation, stationnement et sécurisation tenue le 09 février 2026, les membres de ce Comité ont énoncé la recommandation suivante :

En fonction des documents reçus et leur analyse, il est recommandé d'implanter un espace de stationnement pour personne à mobilité réduite près du stationnement souterrain du bâtiment 1155 av. Marie-Stéphane

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Aux fins de la mise à jour du règlement 1171, les modifications suivantes sont requises :

Règlement 1171**Règlement relatif à la circulation et au stationnement****Annexe H****RÈGLES RELATIVES AU STATIONNEMENT**

avenue Marie-Stéphane
côté nord

sur la partie de cette avenue comprise entre un point situé à une distance de 119,6 mètres au nord de l'avenue Van Horne et l'avenue Champagneur : stationnement excédant 2 heures prohibé de 8 h à 22 h, sauf pour les détenteurs de permis de stationnement du secteur n°1.

De plus, arrêt interdit de 7 h à 9 h le mercredi, du 1^{er} avril au 30 novembre.

malgré ce qui précède, sur la partie de cette avenue comprise entre l'avenue Champagneur et un point situé à une distance de 183 mètres vers l'est : stationnement réservé en tout temps pour les personnes à mobilité réduite détentrices d'un permis de stationnement réservé aux résidents du secteur n°1

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés à la modification de la signalisation seront imputés à même le fonds de stationnement.

MONTRÉAL 2030

Plan stratégique Montréal 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats en lien avec la 19e priorité du *Plan stratégique Montréal 2030* qui se lit comme suit :

- Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des **milieux de vie sécuritaires et de qualité**, et une **réponse de proximité** à leurs besoins.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette modification sera diffusée via les différentes plates-formes de communications utilisées par l'Arrondissement afin d'informer adéquatement les citoyens.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et adoption d'un premier projet de règlement : 09 avril 2026

Adoption de règlement : 05 mai 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mathieu ALBERT
Ingénieur en mobilité

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-02-19

Marie-Josée NOBERT
Chef de division - Sécurité publique et
Mobilité

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sonia VIBERT
directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) -
gestion territoire et sa



Dossier # : 1265069012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , Division circulation et occupation du domaine public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - L'objet du règlement vise à implanter une zone de débarcadère réservée pour les personnes à mobilité réduite sur le côté est de l'avenue McNider au sud du boulevard Saint-Joseph

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1265069007;

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

DE DÉPOSER au conseil d'arrondissement, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes (RLRQ., chap. C-19)*, le projet de *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)*;

DE DONNER un avis de motion pour le projet de *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)*. L'objet du règlement vise à implanter une zone de débarcadère réservée pour les personnes à mobilité réduite sur le côté est de l'avenue McNider au sud du boulevard Saint-Joseph.

Signé par Jean-François MELOCHE Le 2026-03-27 09:08

Signataire :

Jean-François MELOCHE

directeur(-trice) arrondissement (ii)
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1265069012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , Division circulation et occupation du domaine public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - L'objet du règlement vise à implanter une zone de débarcadère réservée pour les personnes à mobilité réduite sur le côté est de l'avenue McNider au sud du boulevard Saint-Joseph

CONTENU**CONTEXTE**

Une demande a été déposée en vue de l'implantation d'une zone de débarcadère destinée aux personnes à mobilité réduite sur l'avenue McNider entre l'avenue Villeneuve et le Boul. Saint-Joseph.

Cette initiative est motivée par la présence significative de résidences pour personnes âgées dans le secteur, ce qui génère un volume important de déplacements nécessitant un accès sécuritaire et adapté. L'aménagement proposé vise donc à améliorer la fluidité des arrivées et départs, tout en offrant un environnement plus inclusif et répondant aux besoins réels des usagers.

Ainsi, lors de la réunion du Comité de circulation, stationnement et sécurisation tenue le 09 février 2026, les membres de ce Comité ont énoncé la recommandation suivante :

En fonction de l'analyse, il est recommandé d'implanter un espace débarcadère pour personne à mobilité réduite sur l'avenue McNider.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Aux fins de la mise à jour du règlement 1171, les modifications suivantes sont requises :

Règlement 1171
Règlement relatif à la circulation et au stationnement**Annexe H**
RÈGLES RELATIVES AU STATIONNEMENT

avenue McNider
côté est

2) sur la partie de cette avenue comprise entre l'avenue Villeneuve et le boulevard Saint-Joseph : stationnement excédant 2 heures prohibé de 8 h à 22 h, sauf pour les détenteurs de permis de stationnement réservé aux résidents du secteur n°1. De plus, stationnement prohibé de 9 h à 11 h le mercredi, du 1^{er} avril au 30 novembre.

malgré ce qui précède, sur la partie de cette avenue comprise entre un point situé à une distance 44 mètres au sud du boulevard Saint-Joseph et un point situé à 7,2 mètres vers le sud : stationnement prohibé excepté débarcadère pour les personnes à mobilité réduite

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés à la modification de la signalisation seront imputés à même le fonds de stationnement.

MONTRÉAL 2030

Plan stratégique Montréal 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats en lien avec la 19e priorité du *Plan stratégique Montréal 2030* qui se lit comme suit :

- Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des **milieux de vie sécuritaires et de qualité**, et une **réponse de proximité** à leurs besoins.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette modification sera diffusée via les différentes plates-formes de communications utilisées par l'Arrondissement afin d'informer adéquatement les citoyens.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et adoption d'un premier projet de règlement : 09 avril 2026
Adoption de règlement : 05 mai 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mathieu ALBERT
Ingénieur en mobilité

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-02-19

Marie-Josée NOBERT
Chef de division - Sécurité publique et
Mobilité

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sonia VIBERT
directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) -
gestion territoire et sa



Dossier # : 1265069013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , Division circulation et occupation du domaine public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - L'objet du règlement vise à implanter une zone de débarcadère pour le transport scolaire sur une partie du côté est de l'avenue McEachran entre le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et l'avenue Bernard

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1265069013;

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

DE DÉPOSER au conseil d'arrondissement, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes (RLRQ., chap. C-19)*, le projet de *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)*;

DE DONNER un avis de motion pour le projet de *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)*. L'objet du règlement vise à implanter une zone de débarcadère pour le transport scolaire sur une partie du côté est de l'avenue McEachran entre le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et l'avenue Bernard.

Signé par Jean-François MELOCHE Le 2026-03-27 09:07

Signataire :

Jean-François MELOCHE

directeur(-trice) arrondissement (ii)
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1265069013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , Division circulation et occupation du domaine public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - L'objet du règlement vise à implanter une zone de débarcadère pour le transport scolaire sur une partie du côté est de l'avenue McEachran entre le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et l'avenue Bernard

CONTENU**CONTEXTE**

Une demande de la part du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSSMB) pour l'école Le SAS d'Outremont sise au 500, boulevard Dollard a été déposée pour l'implantation d'une zone de débarcadère destinée aux autobus scolaires sur l'avenue McEachran. Cette mesure vise à assurer un environnement sécuritaire et efficace pour l'embarquement et le débarquement des élèves. L'aménagement proposé permettra d'améliorer la gestion des déplacements scolaires dans le secteur et de garantir une circulation plus fluide et mieux encadrée.

Lors de la réunion du Comité de circulation, stationnement et sécurisation tenue le 09 février 2026, les membres de ce Comité ont énoncé la recommandation suivante :

- que le Règlement 1171 relatif à la circulation et au stationnement soit modifié afin de permettre l'implantation d'un espace de débarcadère pour autobus scolaires sur l'avenue McEachran entre le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et l'avenue Bernard.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Aux fins de la mise à jour du règlement 1171, les modifications suivantes sont requises :

Règlement 1171
Règlement relatif à la circulation et au stationnement**Annexe H**
RÈGLES RELATIVES AU STATIONNEMENT

avenue McEachran
côté est

1) sur la partie de cette avenue comprise entre le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et l'avenue Van Horne : stationnement excédant 2 heures prohibé de 8 h à 19h, du lundi au vendredi, sauf pour les détenteurs de permis de stationnement du secteur n°1. De plus, stationnement prohibé de 9 h à 11 h le vendredi, du 1^{er} avril au 30 novembre ;

malgré ce qui précède,

a) sur la partie de cette avenue comprise entre un point situé à 71 mètres au nord du chemin de la Côte-Sainte-Catherine et un point situé à 36 mètres vers le nord : stationnement interdit en tout temps

b) sur la partie comprise entre un point situé à une distance de 107 mètres au nord du chemin de la Côte-Sainte-Catherine et l'avenue Bernard: stationnement prohibé excepté autobus scolaires ; De plus, stationnement prohibé de 9 h à 11 h le vendredi, du 1^{er} avril au 30 novembre ;

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés à la modification de la signalisation seront imputés à même le fonds de stationnement.

MONTRÉAL 2030

Plan stratégique Montréal 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats en lien avec la 19e priorité du *Plan stratégique Montréal 2030* qui se lit comme suit :

- Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des **milieux de vie sécuritaires et de qualité**, et une **réponse de proximité** à leurs besoins.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette modification sera diffusée via les différentes plates-formes de communications utilisées par l'Arrondissement afin d'informer adéquatement les citoyens.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et adoption d'un premier projet de règlement : 09 avril 2026

Adoption de règlement : 05 mai 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mathieu ALBERT
Ingénieur en mobilité

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-02-19

Marie-Josée NOBERT
Chef de division - Sécurité publique et
Mobilité

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sonia VIBERT
directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) -
gestion territoire et sa



Dossier # : 1265069014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , Division circulation et occupation du domaine public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - L'objet du règlement vise à modifier les règles de stationnement sur le chemin Bates

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1265069014;

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

DE DÉPOSER au conseil d'arrondissement, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes (RLRQ., chap. C-19)*, le projet de *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)*;

DE DONNER un avis de motion pour le projet de *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)*. L'objet du règlement vise à modifier les règles de stationnement sur le chemin Bates.

Signé par Jean-François MELOCHE Le 2026-03-27 09:05

Signataire :

Jean-François MELOCHE

directeur(-trice) arrondissement (ii)
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1265069014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , Division circulation et occupation du domaine public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - L'objet du règlement vise à modifier les règles de stationnement sur le chemin Bates

CONTENU**CONTEXTE**

À la demande du Cabinet de la mairesse, une révision de la réglementation du stationnement sur le chemin Bates a été entreprise.

Cette modification vise à ajuster la plage horaire actuellement en vigueur, passant d'un stationnement gratuit maximal de deux heures entre 8 h et 22 h, à un stationnement gratuit maximal de deux heures du lundi au vendredi, entre 8 h et 19 h. Un sondage adressé aux résidents du chemin Bates et de l'allée Glendale a été envoyé le 20 février 2026, et les réponses ont été compilées jusqu'au 6 mars 2026.

Les résultats indiquent qu'une large majorité des répondants, soit 95 %, se sont prononcés en faveur de ce changement. Cette mise à jour réglementaire vise ainsi à mieux répondre aux besoins exprimés par les citoyens et à optimiser la gestion du stationnement dans le secteur.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Aux fins de la mise à jour du règlement 1171, les modifications suivantes sont requises :

Règlement 1171
Règlement relatif à la circulation et au stationnement**Annexe H**
RÈGLES RELATIVES AU STATIONNEMENT

Bates (chemin)
côté nord

1) sur la partie de ce chemin comprise entre l'avenue Rockland et la limite ouest de l'arrondissement : stationnement excédant 2 heures prohibé 8 h à 19 h, du lundi au vendredi,

sauf pour les détenteurs de permis de stationnement réservé aux résidents du secteur n°1.
De plus, stationnement prohibé de 13 h à 15 h le vendredi, du 1^{er} avril au 30 novembre ;

Bates (chemin)
côté sud

2) sur la partie de ce chemin comprise entre l'avenue Rockland et la limite ouest de l'arrondissement : stationnement excédant 2 heures prohibé de 8 h à 19 h, du lundi au vendredi sauf pour les détenteurs de permis de stationnement réservé aux résidents du secteur n°1. De plus, stationnement prohibé de 13 h à 15 h le mardi, du 1^{er} avril au 30 novembre ;

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés à la modification de la signalisation seront imputés à même le fonds de stationnement.

MONTRÉAL 2030

Plan stratégique Montréal 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats en lien avec la 19e priorité du *Plan stratégique Montréal 2030* qui se lit comme suit :

- Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des **milieux de vie sécuritaires et de qualité**, et une **réponse de proximité** à leurs besoins.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette modification sera diffusée via les différentes plates-formes de communications utilisées par l'Arrondissement afin d'informer adéquatement les citoyens.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et adoption d'un premier projet de règlement : 09 avril 2026

Adoption de règlement : 05 mai 2026

Implantation : Mai - juin 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mathieu ALBERT
Ingénieur en mobilité

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-03-12

Marie-Josée NOBERT
Chef de division - Sécurité publique et
Mobilité

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sonia VIBERT
directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) -
gestion territoire et sa



Dossier # : 1265069015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , Division circulation et occupation du domaine public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - L'objet du règlement vise à implanter deux zones de stationnement réservé pour le transport scolaire et une zone de débarcadère sur la partie du côté est de l'avenue Dollard comprise entre les avenues Ducharme et Thérèse-Lavoie-Roux

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1265069015;

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

DE DÉPOSER au conseil d'arrondissement, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes (RLRQ., chap. C-19)*, le projet de *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)*;

DE DONNER un avis de motion pour le projet de *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)*. L'objet du règlement vise à implanter deux zones de stationnement réservé pour le transport scolaire et une zone de débarcadère sur la partie du côté est de l'avenue Dollard comprise entre les avenues Ducharme et Thérèse-Lavoie-Roux.

Signé par Jean-François MELOCHE Le 2026-03-27 09:05

Signataire :

Jean-François MELOCHE

directeur(-trice) arrondissement (ii)
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1265069015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , Division circulation et occupation du domaine public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - L'objet du règlement vise à implanter deux zones de stationnement réservé pour le transport scolaire et une zone de débarcadère sur la partie du côté est de l'avenue Dollard comprise entre les avenues Ducharme et Thérèse-Lavoie-Roux

CONTENU**CONTEXTE**

En raison du projet de reconstruction du parc Irma-Levasseur, les réglementations de stationnement doivent être adaptées afin de permettre l'aménagement de zones de débarcadère pour l'école qui sera implantée sur l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux. Ces ajustements visent à assurer une gestion sécuritaire et efficace des déplacements, tout en tenant compte des besoins à venir liés à la fréquentation scolaire du secteur.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Aux fins de la mise à jour du règlement 1171, les modifications suivantes sont requises :

Règlement 1171
Règlement relatif à la circulation et au stationnement**Annexe H**
RÈGLES RELATIVES AU STATIONNEMENT

6) sur la partie de cette avenue comprise entre la ruelle au nord de l'avenue Van Horne et l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux : stationnement excédant 2 heures prohibé de 8 h à 22 h, sauf pour les détenteurs de permis de stationnement réservé aux résidents du secteur n°1. De plus, stationnement prohibé de 13 h à 15 h le mercredi, du 1^{er} avril au 30 novembre ;

malgré ce qui précède,

- a) sur la partie de cette avenue comprise entre la ruelle située au nord de l'avenue Van Horne et un point situé à une distance de 3 mètres vers le nord : arrêt interdit en tout temps ;
- b) sur la partie de cette avenue comprise entre la ruelle située au sud de l'avenue Ducharme et un point situé à une distance de 3 mètres vers le nord : arrêt interdit en

tout temps

c) sur la partie de cette avenue comprise entre l'avenue Ducharme et un point situé à une distance de 33,5 mètres vers le nord : stationnement prohibé de 8 h à 18 h du lundi au vendredi, excepté pour les autobus scolaires. De plus, stationnement prohibé de 13 h à 15 h le mercredi, du 1^{er} avril au 30 novembre ;

d) sur la partie de cette avenue comprise entre un point situé à une distance de 54 mètres au nord de l'avenue Ducharme et un point situé à une distance de 53 mètres vers le nord : stationnement excédant 15 minutes prohibé entre 7 h et 9 h et entre 15 h et 18 h du lundi au vendredi, du 15 août au 28 juin. De plus, stationnement prohibé de 13 h à 15 h le mercredi, du 1^{er} avril au 30 novembre.

e) sur la partie de cette avenue comprise entre l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux et un point situé à une distance de 38 mètres vers le sud : stationnement prohibé excepté pour les autobus scolaires de 8 h à 16h30, du 15 août au 28 juin. De plus, stationnement prohibé de 13 h à 15 h le mercredi, du 1^{er} avril au 30 novembre.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Plan stratégique Montréal 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats en lien avec la 19^e priorité du *Plan stratégique Montréal 2030* qui se lit comme suit :

- Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des **milieux de vie sécuritaires et de qualité**, et une **réponse de proximité** à leurs besoins.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette modification sera diffusée via les différentes plates-formes de communications utilisées par l'Arrondissement afin d'informer adéquatement les citoyens.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et adoption d'un premier projet de règlement : 09 avril 2026

Adoption de règlement : 05 mai 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mathieu ALBERT
Ingénieur en mobilité

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-03-09

Marie-Josée NOBERT
Chef de division - Sécurité publique et
mobilité

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sonia VIBERT
directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) -
gestion territoire et sa



Dossier # : 1265069017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , Division circulation et occupation du domaine public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - L'objet du règlement vise à implanter une zone de livraison de 7h à 9h du lundi au vendredi sur le côté nord de l'avenue Bernard entre les avenues Querbes et Durocher

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1265069017;

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

DE DÉPOSER au conseil d'arrondissement, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes (RLRQ., chap. C-19)*, le projet de *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)*;

DE DONNER un avis de motion pour le projet de *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)*. L'objet du règlement vise à implanter une zone de livraison de 7h à 9h du lundi au vendredi sur le côté nord de l'avenue Bernard entre les avenues Querbes et Durocher.

Signé par Jean-François MELOCHE Le 2026-04-30 17:18

Signataire :

Jean-François MELOCHE

directeur(-trice) arrondissement (ii)
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1265069017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , Division circulation et occupation du domaine public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - L'objet du règlement vise à implanter une zone de livraison de 7h à 9h du lundi au vendredi sur le côté nord de l'avenue Bernard entre les avenues Querbes et Durocher

CONTENU**CONTEXTE**

Le 17 mars 2026, une demande a été déposée par le responsable du commerce Renaissance exprimant le souhait d'implanter une zone de livraison de 7h à 9h du lundi au vendredi sur le côté nord de l'avenue Bernard entre les avenues Querbes et Durocher.

Lors de la réunion du Comité de sécurisation tenue le 17 mars 2026, les membres de ce Comité ont énoncé les recommandations suivantes :

- que le règlement 1171 relatif à la circulation et au stationnement soit modifié afin d'implanter dans les espaces tarifés TA-292 et TA-293 une zone de livraison de 07h00 à 09h00 du lundi au vendredi sur l'avenue Bernard ;
- que le demandeur soit informé que le débarcadère ne peut être réservé exclusivement à la boutique Renaissance ;
- que ces recommandations soient présentées au Conseil d'arrondissement.

Par ailleurs, une modification de l'annexe «H» du Règlement numéro 1171 relatif à la circulation et au stationnement est nécessaire afin d'assurer une concordance entre les règles de stationnement et la signalisation existante sur le côté nord de l'avenue Bernard entre les avenues Querbes et Durocher.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Aux fins de la mise à jour du règlement 1171, les modifications suivantes sont requises :

Règlement 1171
Règlement relatif à la circulation et au stationnement

Annexe H RÈGLES RELATIVES AU STATIONNEMENT

avenue Bernard
côté nord

1) sur la partie de cette avenue comprise entre la rue Hutchison et l'avenue Wiseman : stationnement régi par parcomètres. De plus, arrêt interdit de 7 h à 9 h le lundi, du 1^{er} avril au 30 novembre ;

malgré ce qui précède, sur la partie de cette avenue comprise entre l'avenue Querbes et un point situé à une distance de 22 mètres vers l'est : stationnement interdit excepté pour les livraisons de 7 h à 9 h du lundi au vendredi. De plus, arrêt interdit de 7 h à 9 h le lundi, du 1^{er} avril au 30 novembre.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts liés à la modification de la signalisation seront imputés à même le budget de fonctionnement.

MONTRÉAL 2030

Plan stratégique Montréal 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats en lien avec la 19e priorité du *Plan stratégique Montréal 2030* qui se lit comme suit :

- Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des **milieux de vie sécuritaires et de qualité**, et une **réponse de proximité** à leurs besoins.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette modification sera diffusée via les différentes plates-formes de communications utilisées par l'Arrondissement afin d'informer adéquatement les citoyens.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et adoption d'un premier projet de règlement : 05 mai 2026
Adoption de règlement : 02 juin 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mathieu ALBERT
Ingénieur en mobilité

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-03-26

Marie-Josée NOBERT
Chef de division - Sécurité publique et
Mobilité

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sonia VIBERT
directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) -
gestion territoire et sa



Dossier # : 1265069020

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , Division circulation et occupation du domaine public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - L'objet du règlement vise à interdire le virage à droite entre 7h et 9h du lundi au vendredi sur l'avenue Fernhill à partir du chemin de la Côte-Sainte-Catherine

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1265069020;

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

DE DÉPOSER au conseil d'arrondissement, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes (RLRQ., chap. C-19)*, le projet de *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)*;

DE DONNER un avis de motion pour le projet de *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)*. L'objet du règlement vise à interdire le virage à droite entre 7h et 9h du lundi au vendredi sur l'avenue Fernhill à partir du chemin de la Côte-Sainte-Catherine.

Signé par Jean-François MELOCHE Le 2026-04-30 17:17

Signataire :

Jean-François MELOCHE

directeur(-trice) arrondissement (ii)
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1265069020

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , Division circulation et occupation du domaine public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - L'objet du règlement vise à interdire le virage à droite entre 7h et 9h du lundi au vendredi sur l'avenue Fernhill à partir du chemin de la Côte-Sainte-Catherine

CONTENU**CONTEXTE**

Une demande de la part de plusieurs résidents de l'avenue Fernhill a été déposée afin d'interdire le virage à droite sur l'avenue Fernhill à partir du chemin de la Côte-Sainte-Catherine entre 7h à 9h, du lundi au vendredi.

Lors de la réunion du Comité de circulation, stationnement et sécurisation tenue le 16 avril 2026, les membres de ce Comité ont énoncé la recommandation suivante :

- que le Règlement 1171 relatif à la circulation et au stationnement soit modifié afin d'interdire le virage à droite vers le sud sur l'avenue Fernhill à partir du chemin de la Côte-Sainte-Catherine entre 7h à 9h, du lundi au vendredi.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Aux fins de la mise à jour du règlement 1171, les modifications suivantes sont requises :

Règlement 1171
Règlement relatif à la circulation et au stationnement**Annexe «D»**

Fernhill :

Il est défendu à tout conducteur d'un véhicule venant de l'ouest sur le chemin de la Côte-Sainte-Catherine d'effectuer un virage à droite vers le sud sur l'avenue Fernhill de 7h à 9h du lundi au vendredi.

JUSTIFICATION

- Impacts négatifs faibles pour les résidents
- Augmentation de la sécurité des piétons
- Diminution de la capacité automobile du réseau

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés à la modification de la signalisation seront imputés à même le budget de fonctionnement.

MONTRÉAL 2030

Plan stratégique Montréal 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats en lien avec la 19e priorité du *Plan stratégique Montréal 2030* qui se lit comme suit :

- Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des **milieux de vie sécuritaires et de qualité**, et une **réponse de proximité** à leurs besoins.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette modification sera diffusée via les différentes plates-formes de communications utilisées par l'Arrondissement afin d'informer adéquatement les citoyens.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et adoption d'un premier projet de règlement : 05 mai 2026
Adoption de règlement : 02 juin 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mathieu ALBERT
Ingénieur en mobilité

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-04-15

Marie-Josée NOBERT
Chef de division - Sécurité publique et
Mobilité

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sonia VIBERT
directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) -
gestion territoire et sa



Dossier # : 1263711013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter, en vertu du Règlement concernant les ventes de garage sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont (AO-467) une ordonnance autorisant la tenue de deux brocantes sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement les 23 et 24 mai ainsi que les 19 et 20 septembre 2026

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1263711013:

Il est recommandé au conseil de l'arrondissement:

D'ÉDICTER en vertu du *Règlement concernant les ventes de garage sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont (AO-467)* une ordonnance autorisant la tenue de deux brocantes sur l'ensemble de territoire les 23 et 24 mai ainsi que les 19 et 20 septembre 2026.

Signé par Jean-François MELOCHE Le 2026-04-30 17:02

Signataire :

Jean-François MELOCHE

directeur(-trice) arrondissement (ii)
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION Dossier # :1263711013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter, en vertu du Règlement concernant les ventes de garage sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont (AO-467) une ordonnance autorisant la tenue de deux brocantes sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement les 23 et 24 mai ainsi que les 19 et 20 septembre 2026

CONTENU

CONTEXTE

À la demande du cabinet, un pouvoir d'ordonnance a été ajouté au *Règlement concernant les ventes de garage sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont (AO-467)* pour permettre la tenue d'un événement de type vente de garage en dehors des périodes identifiées à l'article 2 du règlement soit la première fin de semaine complète des mois de juin, juillet et août ainsi que la fin de semaine et le lundi coïncidant avec la Fête du travail.

Les demandes qui dérogeront à l'article 2 devront obligatoirement être autorisées par le conseil de l'arrondissement qui pourra imposer toute condition qu'il estime nécessaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA26 160091- 1263711009: Adopter le *Règlement modifiant le Règlement concernant les ventes de garage sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont (AO-467)*. L'objet du règlement vise à introduire un pouvoir d'ordonnance aux dispositions du règlement.

CA19 160407 - 1196695021: Adopter le *Règlement concernant les ventes de garage sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont (AO-467)*. L'objet de ce règlement vise à remplacer les normes actuelles de vente de garage datant de 1982 par des normes à jour et bonifiées. Le règlement 1147 régissant les ventes de garage est également abrogé;

DESCRIPTION

Édicter une ordonnance autorisant la tenue de deux brocantes sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement les 23 et 24 mai ainsi que les 19 et 20 septembre 2026.

JUSTIFICATION

L'article 20 du *Règlement concernant les ventes de garage sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont (AO-467)* permet au conseil d'arrondissement d'autoriser un événement de type vente de garage en dehors des périodes identifiées au règlement. Le présent dossier décisionnel vise à autoriser deux événements de type vente de garage devant se tenir aux dates suivantes:

- samedi et dimanche, 23 et 24 mai 2026;
- samedi et dimanche, 19 et 20 septembre 2026;

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet

MONTRÉAL 2030

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Entrée en vigueur et publication de l'ordonnance sur le site des avis publics

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie DESJARDINS
Cheffe de division soutien administratif -
Secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-04-20

Julie DESJARDINS
Cheffe de division soutien administratif -
Secrétaire d'arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MELOCHE
directeur(-trice) arrondissement (ii)



Dossier # : 1265069016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , Division circulation et occupation du domaine public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance visant la mise en place de concepts d'aménagement de « Rues actives et familiales » sur les tronçons de l'avenue Champagneur compris entre les avenues Lajoie et Saint-Viateur, le tronçon de l'avenue Dollard compris entre les avenues Ducharme et Van Horne, l'avenue Marsolais, les trois tronçons du boulevard Mont-Royal compris entre l'avenue Fernhill et le chemin de la Forêt, les tronçons de l'avenue Pagnuelo compris entre le boulevard Mont-Royal et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et le tronçon de l'avenue Hartland compris entre les avenues Lajoie et Van Horne et ce, jusqu'à la fin du mois octobre 2026

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1265069016;

Il est recommandé au Conseil de l'arrondissement:

D'ÉDICTER une ordonnance autorisant la mise en place de concepts d'aménagement de « Rues actives et familiales » visant notamment à transformer une rue afin de ne permettre que la circulation locale dans un secteur sur les tronçons de l'avenue Champagneur compris entre les avenues Lajoie et Saint-Viateur, le tronçon de l'avenue Dollard compris entre les avenues Ducharme et Van Horne, l'avenue Marsolais, les trois tronçons du boulevard Mont-Royal compris entre l'avenue Fernhill et le chemin de la Forêt, les tronçons de l'avenue Pagnuelo compris entre le boulevard Mont-Royal et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et le tronçon de l'avenue Hartland compris entre les avenues Lajoie et Van Horne et ce, jusqu'à la fin du mois octobre 2026.

Signé par Jean-François MELOCHE Le 2026-05-01 07:17

Signataire :

Jean-François MELOCHE

directeur(-trice) arrondissement (ii)

Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1265069016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , Division circulation et occupation du domaine public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance visant la mise en place de concepts d'aménagement de « Rues actives et familiales » sur les tronçons de l'avenue Champagneur compris entre les avenues Lajoie et Saint-Viateur, le tronçon de l'avenue Dollard compris entre les avenues Ducharme et Van Horne, l'avenue Marsolais, les trois tronçons du boulevard Mont-Royal compris entre l'avenue Fernhill et le chemin de la Forêt, les tronçons de l'avenue Pagnuelo compris entre le boulevard Mont-Royal et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et le tronçon de l'avenue Hartland compris entre les avenues Lajoie et Van Horne et ce, jusqu'à la fin du mois octobre 2026

CONTENU**CONTEXTE**

Le concept de « Rues familiales et actives » permet de revisiter le partage de la rue. C'est-à-dire de permettre une réévaluation de l'espace afin d'améliorer la cohabitation entre le piéton, le cycliste et la voiture. L'objectif est de retirer le transit de nos secteurs locaux à caractère résidentiel. La conversion de tronçon de rue en projet de «Rues actives et familiales» vise à ne permettre qu'à la circulation locale d'y entrer.

Le présent dossier vise à édicter une ordonnance afin d'autoriser jusqu'à la fin du mois d'octobre 2026 la mise en place de concepts d'aménagement de « Rues actives et familiales » sur les tronçons de l'avenue Champagneur compris entre les avenues Lajoie et Saint-Viateur, le tronçon de l'avenue Dollard compris entre les avenues Ducharme et Van Horne, l'avenue Marsolais, les trois tronçons du boulevard Mont-Royal compris entre l'avenue Fernhill et le chemin de la Forêt, les tronçons de l'avenue Pagnuelo compris entre le boulevard Mont-Royal et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et le tronçon de l'avenue Hartland entre les avenues Lajoie et Van Horne afin d'obliger les automobilistes à ralentir considérablement lors de leur passage sur celle-ci et d'y exclure la circulation de transit.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 16 0149 - Édicter une ordonnance visant la mise en place du concept d'aménagement de « Rues actives et familiales » sur le tronçon de l'avenue Hartland compris entre les avenues Lajoie et Van Horne jusqu'à la fin du mois octobre 2025 - Réf: GDD 1255069020

CA25 16 0113 - Édicter une ordonnance visant la mise en place de concepts d'aménagement de « Rues actives et familiales » sur les tronçons de l'avenue Champagneur compris entre les avenues Lajoie et Saint-Viateur, le tronçon de l'avenue Dollard compris entre les avenues Ducharme et Van Horne, l'avenue Marsolais, les trois tronçons du boulevard Mont-Royal compris entre l'avenue Fernhill et le chemin de la Forêt et les tronçons de l'avenue Pagnuelo compris entre le boulevard Mont-Royal et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et ce, jusqu'à la fin du mois octobre 2025 - Réf: GDD 1255069015

CA24 16 0197 - Édicter une ordonnance visant la mise en place d'un concept d'aménagement de « Rues actives et familiales » sur le tronçon de l'avenue Dollard compris entre les avenues Ducharme et Van Horne et ce, jusqu'à la fin du mois octobre 2024 - Réf: GDD 1245069019

CA24 16 0150 - Édicter une ordonnance visant la mise en place de concepts d'aménagement de « Rues actives et familiales » sur les tronçons de l'avenue Champagneur compris entre les avenues Lajoie et Saint-Viateur, le tronçon de l'avenue Hartland compris entre les avenues Lajoie et Van Horne, l'avenue Marsolais, les trois tronçons du boulevard Mont-Royal compris entre l'avenue Fernhill et le chemin de la Forêt et le tronçon de l'avenue Pagnuelo compris entre le boulevard Mont-Royal et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et ce, jusqu'à la fin du mois octobre 2024 - Réf: GDD 1245069016

CA23 16 0256 - Édicter une ordonnance visant la création d'un projet de « Rue active et familiale » sur le tronçon de l'avenue Champagneur compris entre les avenues Bernard et Saint-Viateur jusqu'à la fin du mois d'octobre 2023 - Réf: GDD 1235069036

CA23 16 0194 - Édicter une ordonnance visant la création d'un projet de « Rues actives et familiales » sur l'avenue Marsolais, sur le tronçon de l'avenue Pagnuelo compris entre le boulevard Mont-Royal et l'avenue Maplewood et sur les trois tronçons du boulevard Mont-Royal compris entre l'avenue Fernhill et le chemin de la Forêt jusqu'à la fin du mois d'octobre 2023 - Réf: GDD 1235069028

CA22 16 0269 - Édicter une ordonnance visant la mise en place du concept d'aménagement de « Rues actives et familiales » sur l'avenue Marsolais jusqu'à la fin du mois d'octobre 2022 - Réf: GDD 1225069023

CA22 16 0234 - Édicter, en vertu des articles 17.1 et 17.2 du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171), une ordonnance visant la création d'un projet de « Rues actives et familiales » sur les trois tronçons du boulevard Mont-Royal compris entre l'avenue Fernhill et le chemin de la Forêt jusqu'à la fin du mois d'octobre 2022 - Réf: GDD 1225069016

DESCRIPTION

Les dispositifs nécessaires à ces concepts d'aménagements se déclineront comme suit :

- Bacs de béton avec enseignes indiquant « Circulation locale seulement » et « Rue active et familiale » ;
- Tréteaux indiquant "Attention à nos enfants"

L'installation de l'ensemble de ces dispositifs est temporaire et sera retirée dans son ensemble à la fin du mois d'octobre 2026. Les aménagements sont en place pour favoriser le sentiment de sécurité et le bien-être des citoyens et sont appréciés des citoyens.

JUSTIFICATION

Conformément au règlement 1171 - *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* - Les articles suivants permettent les modifications de l'aménagement visé dans le présent dossier.

17.1 Autorité du conseil

Le conseil peut, pour la totalité ou une partie d'un chemin public et pour des motifs de sécurité, y interdire ou restreindre, pendant une période de temps qu'il spécifie, la circulation des véhicules routiers ou de certaines catégories d'entre eux.

Art. 2, Règlement AO-92

17.2. Interdiction de circuler

Pendant les périodes d'interdiction ou de restriction décrétées en vertu de l'article 17.1 du présent règlement ou en vertu des dispositions du *Code de la sécurité routière* (RLRQ., chapitre C-24, C-24-1, C-24-2), aucun véhicule à l'exception de ceux qui sont spécifiquement autorisés, ne peut circuler sur le chemin ou sur une partie du chemin où la circulation est interdite ou restreinte.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés à la modification de la signalisation seront imputés à même le budget de fonctionnement.

MONTRÉAL 2030

Plan stratégique Montréal 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats en lien avec la 19e priorité du *Plan stratégique Montréal 2030* qui se lit comme suit :

- Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des **milieux de vie sécuritaires et de qualité**, et une **réponse de proximité** à leurs besoins.

Ce projet s'inscrit dans une vision de développement durable par un partage équilibré de la rue entre les piétons, cyclistes et automobilistes.

Un message fort est envoyé aux automobilistes afin de les sensibiliser aux autres modes de transport actif par l'exclusion de la circulation de transit dans certains secteurs afin de réduire les véhicules sur nos routes notamment dans les secteurs résidentiels à proximité des parcs ou des écoles.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette modification sera diffusée via les différentes plates-formes de communications utilisées par l'Arrondissement afin d'informer adéquatement les citoyens.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Adoption : 05 mai 2025
- Installation des dispositifs : mai 2025
- Retrait des dispositifs : fin octobre 2025

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mathieu ALBERT
Ingénieur en mobilité

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-03-19

Marie-Josée NOBERT
Chef de division - Sécurité publique et
Mobilité

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sonia VIBERT
directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) -
gestion territoire et sa



Dossier # : 1266737009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , Division des sports_des loisirs et des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance autorisant la fermeture de l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux entre les avenues Dollard et Durocher, de l'avenue Outremont entre Thérèse-Lavoie-Roux et Manseau et de l'avenue Wiseman entre Manseau et la Place Alice-Girard le 23 mai 2026 de 12 h à 18 h et édicter une ordonnance autorisant l'occupation de la Place Alice-Girard pour la tenue de l'événement « Triptyque Cycle Régis » qui aura lieu le samedi 23 mai 2026 de 9 h à 20 h

ATTENDU QUE les conditions et les modalités régissant la tenue de l'événement autorisé par le conseil de l'arrondissement pour la programmation des événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement sont indiquées dans le document juridique joint au sommaire décisionnel;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1266737009;

Il est recommandé au conseil de l'arrondissement:

D'ÉDICTER une ordonnance pour l'événement suivant et ce, conformément aux conditions et modalités inscrites au dossier décisionnel:

- Événement « **Triptyque Cycle Régis** » organisé par la Fédération québécoise de sports cyclistes par l'entremise de Charles Huot, organisateur de l'événement.

Signé par Jean-François MELOCHE Le 2026-04-30 17:24

Signataire :

Jean-François MELOCHE

directeur(-trice) arrondissement (ii)
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1266737009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , Division des sports_des loisirs et des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance autorisant la fermeture de l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux entre les avenues Dollard et Durocher, de l'avenue Outremont entre Thérèse-Lavoie-Roux et Manseau et de l'avenue Wiseman entre Manseau et la Place Alice-Girard le 23 mai 2026 de 12 h à 18 h et édicter une ordonnance autorisant l'occupation de la Place Alice-Girard pour la tenue de l'événement « Triptyque Cycle Régis » qui aura lieu le samedi 23 mai 2026 de 9 h à 20 h

CONTENU

CONTEXTE

En 2023, la Fédération québécoise de sports cyclistes, par l'entremise de Charles Huot, organisateur de l'événement, a produit deux événements cyclistes sur le territoire de l'arrondissement qui incluaient les meilleurs cyclistes québécois et canadiens. Tous deux tenus sous la forme d'un critérium, les deux événements ont été un succès mais c'est le second événement sur l'avenue Laurier Ouest qui aura marqué les esprits en raison de la beauté du site et de la foule présente. Fier de ces réussites, M. Huot a récidivé avec brio en 2024 et 2025 et désire proposer de nouveau un critérium dans le campus MIL.

Suite à la pose de multiples dos d'âne sur le chemin Picard appartenant à l'Université de Montréal, le trajet a dû être modifié pour l'édition 2025 et c'est ce même parcours qui sera utilisé pour l'édition 2026.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 16011 - **Édicter** une ordonnance autorisant la fermeture de l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux entre les avenues Dollard et Durocher, de l'avenue Outremont entre Thérèse-Lavoie-Roux et Manseau, de l'avenue Manseau entre Outremont et Wiseman et de l'avenue Wiseman entre Manseau et la Place Alice-Girard. Édicter une ordonnance autorisant l'occupation de la Place Alice-Girard pour la tenue de l'événement « Triptyque Cycle Régis » qui aura lieu le samedi 24 mai 2025 de 10 h à 20 h

CA24 16 0195 - **Édicter** une ordonnance autorisant la fermeture de l'avenue Laurier Ouest, entre l'avenue Hutchison et le Chemin de la Côte-Sainte-Catherine, des avenues Durocher et Querbes, entre les avenues Fairmount et Laurier et de l'avenue Fairmount, entre les avenues Hutchison et Querbes le lundi 16 septembre 2024, de 18 h à 21 h, dans le cadre de l'événement « Triptyque Cycle Régis »

CA24 16 0122 - **Édicter** une ordonnance autorisant la fermeture de l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux entre les avenues Outremont et McEachran et de l'avenue McEachran entre le Chemin Bates et l'avenue Du Manoir et l'occupation de la Place Alice-Girard pour la tenue de l'événement « Triptyque Cycle Régis » qui aura lieu le samedi 25 mai 2024 de 14 h à 20 h

CA23 16 0255 - **Édicter** les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour les mois d'août à septembre 2023

CA23 16 0109 - **Édicter** les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont

DESCRIPTION

La course aura lieu le samedi 23 mai 2026 de 12 h à 18 h et consistera en un quadrilatère de 1,4 km sur lequel les cyclistes effectueront plusieurs tours. Le quadrilatère se déroulera sur l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux entre les avenues Dollard et Ducharme, l'avenue Outremont entre Thérèse-Lavoie-Roux et Manseau et l'avenue Wiseman entre Manseau et la Place Alice-Girard.

Une autorisation de fermeture de rue le samedi 23 mai 2026 de 12 h à 18 h est demandée sur les tronçons suivant :

- Avenue Thérèse-Lavoie-Roux entre les avenues Dollard et Durocher
- Avenue Outremont entre les avenues Thérèse-Lavoie-Roux et Manseau
- Avenue Wiseman entre Manseau et la Place Alice-Girard

Les responsables du Campus MIL et de l'Université de Montréal ont été informés de la tenue du critérium par l'organisation de l'événement.

Une planche de signalisation a été émise pour l'événement et les services concernés de l'arrondissement en feront l'évaluation avant de donner leur aval.

En plus de la fermeture de rue, l'organisation de l'événement désire occuper la Place Alice-Girard le samedi 23 mai 2026 de 9 h à 20 h pour y installer la tribune des officiels, les kiosques d'animation et de divertissement, l'atelier mécanique, des camions de nourriture de rue et les kiosques de commanditaires.

Pour les activités qui auront lieu sur la Place Alice-Girard, les organisateurs demandent les dérogations suivantes :

- Dérogation pour le bruit de 9 h à 20 h
- Dérogation pour la vente sur l'espace public de 12 h à 18 h 30
- Dérogation pour la vente et la consommation de boissons alcooliques de 12 h à 18 h 30

Une équipe de bénévoles pour les premiers soins et une équipe pour la sécurité du site et de l'événement seront sur place pour s'assurer du bon fonctionnement de l'événement. Le SPVM sera sur place pour assurer un service d'ordre durant l'événement.

JUSTIFICATION

Événement qui a connu du succès lors des 3 dernières éditions et qui fait la promotion du cyclisme comme saine habitude de vie. L'événement permet aussi aux cyclistes amateurs québécois et canadiens de compétitionner dans un milieu urbain.

Organisation sérieuse avec de nombreuses années d'expérience dans le domaine.
Permet le rayonnement de l'arrondissement d'Outremont.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville, pour le soutien à la réalisation des événements, sont assumés à même les budgets de fonctionnement des directions concernées. Dans le cas de l'événement « Triptyque Cycle Régis », il est question de transport et prêt de matériel, nettoyage de la chaussée et installation d'interdiction de stationnement. Ces tâches se feront dans les heures régulières des équipes de la voirie et des parcs.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 via deux priorités du Plan stratégique (voir la grille d'analyse en pièce jointe) :

Priorité 9 « Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire. »

Priorité 19 « Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais (ici, les citoyennes et les citoyens de l'arrondissement) des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins. »

Ces deux priorités sont atteintes puisqu'en permettant de tenir un événement public dans l'arrondissement, les citoyens et citoyennes peuvent se rencontrer, tisser des liens et s'épanouir culturellement ainsi que socialement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Fermeture des avenues Thérèse-Lavoie-Roux, Manseau, Outremont et Wiseman selon le plan déposé pour la durée de l'événement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le promoteur fera la promotion de son événement en respect des mesures sanitaires en vigueur et l'Arrondissement partagera ces promotions sur ses différents plates-formes. En raison de la fermeture de rues :

- Des avis de fermeture de rues en coroplasts jaunes seront installés par le promoteur 10 jours avant l'événement sur les rues concernées;
- Des avis aux résidents et aux commerçants seront envoyés ou distribués par le promoteur 7 jours avant l'événement. Ces avis porteront sur l'événement ainsi que sur les rues fermées et/ou interdites au stationnement;
- Les équipes des communications de la direction générale et des arrondissements seront informées des fermetures de rues. À leur tour, elles informeront le service 311 de la Ville de Montréal et enverront des avis aux médias;
- Les promoteurs devront remettre une copie de l'avis de fermeture envoyé aux résidents à l'agent de projets de la division responsable de leur événement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christian DUMONT
Agent de projet - Événements spéciaux et promotion

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-04-13

David PHUNG
chef(fe) de division - culture et bibliothèque en arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Carl NÉRON
chef(fe) de division - sports, loisirs et développement social en arrondissement



Dossier # : 1266737010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , Division des sports_des loisirs et des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance autorisant l'occupation du domaine public selon le plan fourni dans le cadre de la vente de sapins de la Maison des jeunes d'Outremont du 16 novembre au 24 décembre 2026

ATTENDU QUE les conditions et les modalités régissant la tenue de l'événement autorisé par le conseil de l'arrondissement sont indiquées dans le document juridique joint au sommaire décisionnel;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1266737010;

Il est recommandé au conseil de l'arrondissement:

D'ÉDICTER une ordonnance pour l'événement suivant et ce, conformément aux conditions et modalités inscrites au dossier décisionnel:

- Événement « **Vente annuelle de sapins** » au profit de la Maison des Jeunes d'Outremont;

Signé par Jean-François MELOCHE Le 2026-04-30 17:23

Signataire :

Jean-François MELOCHE

directeur(-trice) arrondissement (ii)
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION Dossier # :1266737010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , Division des sports_des loisirs et des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance autorisant l'occupation du domaine public selon le plan fourni dans le cadre de la vente de sapins de la Maison des jeunes d'Outremont du 16 novembre au 24 décembre 2026

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 1990, la vente de sapins de la Maison des jeunes d'Outremont constitue la plus importante et la plus constante de leurs activités d'autofinancement. Consciente de l'importance des activités de financement, la Maison des jeunes réinvestie les fonds recueillis lors de cet événement dans des activités et des projets réalisés pour et par les jeunes, leur permettant ainsi de se sentir valorisé.e.s, confiant.e.s et en sécurité dans un milieu propice à réaliser leur plein potentiel.

Depuis 2022 l'événement avait lieu sur le terrain du 1311 St-Viateur, mais l'aménagement de cet espace prévu en 2025 et 2026 a forcé le déplacement de la vente de sapins. Ces changements affectent la vente de sapins au niveau de l'achalandage et donc des revenus pour les prochaines années suite au déplacement. En ce sens, la Maison des jeunes et l'arrondissement d'Outremont ont travaillé pour trouver un site plus permanent pour la vente de sapins afin de fidéliser la clientèle de la Maison des jeunes.

Relocalisée à la Maison des jeunes d'Outremont, la vente de sapins a proposé avec succès à sa fidèle clientèle une formule adaptée au contexte actuel. Ainsi, les personnes qui soutiennent l'activité pouvaient se procurer, soit en ligne soit en présentiel, toute la gamme de leurs produits : des sapins cultivés de toutes les grandeurs, des couronnes de sapin naturel faites à la main, des branches décoratives aux essences variées ainsi que des supports à sapins. Ils offraient aussi la livraison ainsi qu'un service d'installation et de décoration extérieure de qualité. C'est sur ce nouveau site que l'organisme aura réussi à vendre la totalité de son inventaire de sapins avant la fin de l'événement.

Finalement, l'activité de vente de sapins permet aussi d'accueillir de nombreux jeunes bénévoles qui souhaitent s'investir et prendre une part active dans le développement de leur communauté.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 160109 - **Édicter** une ordonnance autorisant l'occupation du domaine public selon le plan fourni dans le cadre de la vente de sapins de la Maison des jeunes d'Outremont du 17 novembre au 24 décembre 2025.

CA24 16 0121 - **Édicter** les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour les mois de mai à novembre 2024

CA23 16 0109 - **Édicter** les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont

CA22 16 0402 - **Édicter** les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour les mois de novembre et décembre 2022

DESCRIPTION

La vente de sapins aura lieu du 16 novembre au 24 décembre 2026. Cette période inclut le montage et le démontage du site ainsi que la période de vente.

Le nouvel emplacement de la vente de sapins serait devant la Maison des jeunes situé au 530 Querbes et utiliserait les espaces de stationnement situé du côté ouest de l'avenue Querbes entre le 551 et le 503 Querbes. Ces espaces sont situés devant les terrain de tennis et la Maison des jeunes elle-même. En plus de ces espaces de stationnement, la vente de sapins utiliserait le corridor entre le chalet et le terrain de tennis au sud du 530 Querbes ainsi que le devant du chalet pour ses installations.

L'espace ainsi réservé serait protégé par des clôtures de construction et serait divisé de cette manière :

- Un conteneur événementiel de l'arrondissement servant d'entrepôt pour les couronnes, pieds de sapins et outils de tout genre serait installé dans la rue devant le 530 Querbes (voir plan)
- Des sapins seraient mis en démonstration devant le chalet
- Les sapins de petites et moyennes tailles seraient installés sur l'espace gazonné devant les tennis au sud du chalet
- Les sapins de grandes tailles seraient installés contre la structure du chalet dans le corridor identifié
- Trois espaces de stationnement au nord du conteneur seraient réservés pour les clients de la vente de sapins
- Un espace de travail serait installé au sud du conteneur
- Le trottoir servirait d'allée de circulation pour choisir les sapins et les apporter à l'espace de travail.

Les employés de la vente de sapins utiliseraient le bureau des gardiens de tennis comme lieu de travail, leur donnant une vue sur le site de vente mais aussi sur les activités dans la maison des jeunes.

JUSTIFICATION

Ce site permet à l'organisme de réduire ses coûts d'exploitation en éliminant la location d'une roulotte de chantier, d'un service internet pour effectuer les transactions de ventes et en diminuant le nombre d'employés nécessaires au bon fonctionnement simultané de la maison des jeunes et de la vente de sapins.

L'arrondissement diminue aussi ses dépenses en éliminant la location d'une toilette chimique, le temps de travail d'un électricien pour le branchement électrique de la vente et en diminuant le matériel à transporter.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville, pour le soutien à la réalisation des événements, sont assumés à même les budgets de fonctionnement des directions concernées. Dans le cas de l'événement « Vente de sapins », il est question de transport et prêt de matériel, d'installation d'interdiction de stationnement et déplacement d'un conteneur. Ces tâches se feront dans les heures régulières des équipes de la voirie et des

parcs.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 via deux priorités du Plan stratégique (voir la grille d'analyse en pièce jointe) :

Priorité 9 « Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire. »

Priorité 19 « Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais (ici, les citoyennes et les citoyens de l'arrondissement) des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins. »

Ces deux priorités sont atteintes puisqu'en permettant de tenir un événement public dans l'arrondissement, les citoyens et citoyennes peuvent se rencontrer, tisser des liens et s'épanouir culturellement ainsi que socialement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Réduction des espaces de stationnements disponibles sur le côté ouest de l'avenue Querbes pour une période d'environ un mois.

Fermeture d'une partie du trottoir du côté ouest de l'avenue Querbes.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le promoteur fera la promotion de son événement en respect des mesures sanitaires en vigueur et l'Arrondissement partagera ces promotions sur ses différents plates-formes. En raison de la fermeture de rues :

- Des avis de fermeture de rues en coroplasts jaunes seront installés par le promoteur 10 jours avant l'événement sur les rues concernées;
- Des avis aux résidents et aux commerçants seront envoyés ou distribués par le promoteur 7 jours avant l'événement. Ces avis porteront sur l'événement ainsi que sur les rues fermées et/ou interdites au stationnement;
- Les équipes des communications de la direction générale et des arrondissements seront informées des fermetures de rues. À leur tour, elles informeront le service 311 de la Ville de Montréal et enverront des avis aux médias;
- Les promoteurs devront remettre une copie de l'avis de fermeture envoyé aux résidents à l'agent de projets de la division responsable de leur événement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christian DUMONT
Agent de projet - Événements spéciaux et
promotion

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-04-13

David PHUNG
chef(fe) de division - culture et bibliothèque
en arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Carl NÉRON
chef(fe) de division - sports, loisirs et
développement social en arrondissement



Dossier # : 1266737011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , Division des sports_des loisirs et des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont du mois de mai et de juin 2026

ATTENDU QUE les conditions et les modalités régissant la tenue des événements autorisés par le conseil de l'arrondissement pour la programmation des événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement pour les mois de mai et juin 2026 sont indiquées dans le document juridique joint au sommaire décisionnel;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1266737011;

Il est recommandé au conseil de l'arrondissement:

D'ÉDICTER les ordonnances pour les événements suivants, et ce, conformément aux conditions et modalités inscrites au dossier décisionnel :

- Événement « **Fête de début de saison** » organisé par le Club de tennis Joyce;
- Événement « **Olympiades pour les élèves du primaire** » organisé par le Collège Sainte-Anne-Buissonnière;
- Événement « **Course moi mes souliers** » organisé par l'école Guy-Drummond;
- Événement « **Tour de l'Île** » organisé par l'organisme Vélo Québec;
- Événement « **Kermesse Soleil** » organisé par l'arrondissement d'Outremont;
- Événement « **Fête des voisins McDougall** » organisé par les citoyens de l'avenue McDougall;
- Événement « **Fête des voisins Hazelwood** » organisé par les citoyens de l'avenue Hazelwood;
- Événement « **Fête des voisins St-Germain/Kelvin** » organisé par les citoyens des avenues St-Germain et Kelvin;
- Événement « **Kermesse du Collège Stanislas** » organisé par l'association de parents du Collège Stanislas;
- Événement « **Chaud Show** » organisé par l'école Nouvelle-Querbes;
- Événement « **Fête Nationale** » organisé par la Société St-Jean Baptiste de Montréal, section Jacques-Viger.

Signé par Jean-François MELOCHE Le 2026-04-30 17:22

Signataire :

Jean-François MELOCHE

directeur(-trice) arrondissement (ii)
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION Dossier # :1266737011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , Division des sports_des loisirs et des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont du mois de mai et de juin 2026

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'arrondissement d'Outremont peut autoriser la tenue d'un événement et la dérogation à la réglementation municipale. À cet effet, nous présentons un dossier comportant des événements publics de l'arrondissement pour l'année 2026 et demandons l'aval du conseil d'arrondissement pour autoriser l'occupation du domaine public, pour une période temporaire, pour les événements identifiés au tableau joint dans la section « Pièces jointes » du présent sommaire et émettre les ordonnances appropriées afin de déroger aux règlements suivants :

- Règlement concernant les parcs et les endroits publics (AO-1107 article 6 alinéa d, e, g et i);
- Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux (AO-204 article 9);
- Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48);
- Règlement sur les nuisances et la propreté (AO-637).
- Règlement relatif à la circulation et au stationnement (AO-1171)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA26 16 0079 - **Édicter** les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont du mois d'avril au mois d'octobre 2026

CA26 16 0042 - **Édicter** les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont les mois de mars et mai 2026

CA26 16 0022 - **Édicter** les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont du mois de février au mois de novembre 2026

CA26 160302 - **Édicter** les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont du mois de décembre 2025 au mois de mai 2026

CA25 160213 - **Édicter** les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour les mois de juillet à octobre 2025

CA25 160148 - **Édicter** les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour les mois de juin à octobre 2025.

CA25 16 0110 - **Édicter** les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour les mois de mai et juin 2025.

DESCRIPTION

Les événements sont de natures diverses, communautaires, sociales, sportives, éducatives, multiculturelles, de collectes de fonds, civiques ou commémoratives. L'occupation du domaine public peut se réaliser de différentes façons : occupation en tout ou en partie d'une place ou d'un parc; fermeture d'une ou plusieurs rues ou une combinaison des deux, comme l'occupation simultanée d'un parc et d'une rue. Le dossier présenté contient des demandes déposées pour une partie des événements de l'année 2026. Des dossiers subséquents seront présentés pour d'autres événements à venir en 2026.

Nom de l'événement	Promoteur	Dates	Lieu	Description	Prêt de mat.	Participation	Impact(s)
Féria	École Nouvelle-Querbes	9 mai 2026	Parc-école Nouvelle-Querbes	La mission de la Féria est de récolter des fonds pour l'école Nouvelle Querbes à Outremont. Ses fonds servent pour l'achat de livre, de matériel informatique et peut également être utilisés dans le cadre de projets spéciaux.	Oui	200 personnes	Occupation du parc-école pour la durée de l'événement
Fête de début de saison	Club de tennis Joyce	16 mai 2026, remis au 23 mai 2026 en cas de pluie	Parc Joyce	Journée d'ouverture du tennis Joyce consistant à faire de matchs amicaux entre membres et non membres du club de tennis Joyce afin d'en faire la promotion. Un brunch sera servi sur l'heure du dîner.	Oui	40 personnes	Occupation partielle du parc Joyce, occupation des tennis pour les matchs et du chalet de parc.
Olympiades	Collège Ste-Anne-Buissonnière	22 mai 2026	Parc Beaubien	Olympiades pour les élèves de 1re à 6e année du primaire. L'objectif est d'être dehors pour des activités sportives et	Non	300 élèves à la fois	Occupation du parc Beaubien

				ludiques.			
Course Moi, mes souliers	École Guy-Drummond	27 mai 2026	Rue Lajoie et Blvd Dollard	Courses pour les élèves de l'école de l'activité Moi , mes souliers et du mois de mai de l'activité physique	Oui (Barricades)	565 personnes	Fermeture de l'avenue Lajoie entre Stuart et McEachran et du boulevard Dollard entre Van Horne et Bernard
Tour de l'Île	Vélo Québec	31 mai 2026	Avenues Thérèse-Lavoie-Roux, Rockland, Ducharme et le Chemin Bates	Tour de l'Île de Montréal organisé par Vélo Québec où plus de 18 000 cyclistes participent	Non	18 000 personnes	Fermeture des avenues Thérèse-Lavoie-Roux , Rockland et Ducharme ainsi que le Chemin Bates pour la durée de l'événement
Kermesse Soleil	Arrondissement Outremont	1er juin au 8 juin 2026	Parc Beaubien	Événement le plus important de l'arrondissement qui regroupe le souper des bénévoles , le souper homard du comité Jumelage, le souper Spaghetti d'Outremont en famille et CSMRO ainsi que 2 journées familiales avec de nombreuses activités et des kiosques d'organismes dans le parc Beaubien.	Oui	7000 personnes en incluant les 3 soupers et les 2 journées familiales	Occupation du parc Beaubien pour la semaine de l'événement .
Fête des voisins - McDougall	Citoyenne	6 juin 2026	Avenue McDougall	Fête entre voisins de l'avenue McDougall afin de tisser des liens	Oui (Barricades)	50 personnes	Fermeture de l'avenue McDougall entre Elmwood et Côte-Ste-Catherine pour la durée de l'événement

Fête des voisins - Hazelwood	Citoyenne	7 juin 2026	Avenue Hazelwood	Fête entre voisins de l'avenue Hazelwood afin de tisser des liens	Oui (Barricades)	40 personnes	Fermeture de l'avenue Hazelwood entre Côte-Ste-Catherine et Willowdale pour la durée de l'événement
Diffusion Coupe du monde	SDC Laurier Ouest (Restaurant Chez Lévesque)	11 juin au 19 juillet 2026	Trottoir avenue Laurier	Le restaurant Chez Lévesque désire installer 2 téléviseurs pour diffuser la coupe du Monde de soccer.	Non	N/A	Occupation de l'espace public
Fête des voisins - St-Germain/Kelvin	Citoyenne	13 juin 2026	Avenue St-Germain et Kelvin	Fête entre voisins des avenues St-Germain et Kelvin afin de tisser des liens	Oui (Barricades)	50 personnes	Fermeture de l'avenue Kelvin entre De Vimy et Dunlop et St-Germain dans sa totalité pour la durée de l'événement
Kermesse	Association des parents d'élèves du Collège Stanislas Montréal	13 juin 2026	Boulevard Dollard	Événement annuel du Collège Stanislas afin de célébrer la fin d'année scolaire qui sert aussi de levée de fonds pour les activités de l'année suivante.	Non	400 personnes	Dollard étant déjà fermé, seulement le bruit de l'événement
Chaud Show	École Nouvelle-Querbes	16 juin 2026	Parc Outremont	Parade des élèves de l'école Nouvelle-Querbes dans les rues se rendant au parc Outremont, suivi d'un spectacle de talent avec pique-nique.	Oui	300 personnes	Circulation automobile interdite sur les rues touchées par la marche et occupation du parc Outremont.

Fête nationale	Société St-Jean-Baptiste de Montréal - Section Jacques-Viger	24 juin 2026	Parc Beaubien	Festivités de la Fête nationale du Québec avec ateliers thématiques, chansons et pavoisement	Non	200 à 600 personnes	Occupation du parc Beaubien pour la durée de l'événement
----------------	--	--------------	---------------	--	-----	---------------------	--

JUSTIFICATION

Les événements sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous. Afin de réaliser les événements, plusieurs autorisations sont nécessaires, par exemple : le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur permet la présentation de divers spectacles et ainsi permet aux citoyens de se familiariser avec les autres cultures. La vente d'aliments, d'articles promotionnels, de boissons alcoolisées ou non, permet aux organismes l'autofinancement des événements. Les organismes doivent se conformer aux lois, règlements et exigences administratives et ils doivent obtenir tous les permis requis.

Lien avec les politiques, les programmes et les priorités de l'Arrondissement :

Ce dossier s'inscrit dans la priorité de l'Arrondissement d'offrir des services de qualité aux citoyennes et citoyens, car la présentation d'événements sur le domaine public contribue à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial et sécuritaire

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville, pour le soutien à la réalisation des événements, sont assumés à même les budgets de fonctionnement des directions concernées.

MONTREAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 via deux priorités du Plan stratégique :

Priorité 9 « Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire. »

Priorité 19 « Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais (ici, les citoyennes et les citoyens de l'arrondissement) des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins. »

Ces deux priorités sont atteintes puisqu'en permettant de tenir des événements publics dans les parcs de l'arrondissement, les citoyens peuvent se rencontrer, tisser des liens et s'épanouir culturellement ainsi que socialement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les événements répertoriés sur le tableau joint dans la section « pièces jointes » du présent sommaire ont été présentés ou seront présentés pour avis aux différents services et intervenants concernés afin de négocier les parcours, d'obtenir l'approbation des mesures de sécurité et des plans d'installations. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les différents promoteurs feront la promotion de leurs événements en respect des mesures sanitaires en vigueur et l'Arrondissement partagera ces promotions sur ses différents plates-formes. Lors de fermetures de rues :

- des avis de fermeture de rues sont installés par le promoteur 10 jours avant l'événement sur les rues concernées;
- des avis aux résidents et aux commerçants seront envoyés ou distribués par le promoteur. Ces avis portent sur l'événement ainsi que sur les rues fermées et/ou interdites au stationnement;
- les équipes des communications de la direction générale et des arrondissements sont informées des fermetures de rues. À leur tour, elles informent le service 311 de la Ville de Montréal et envoient des avis aux médias;
- pour assurer que les entraves soient également documentées dans le compte Twitter, l'Info-courriel est expédié dans la boîte courriel Twitter circulation/MONTREAL;
- les promoteurs doivent remettre une copie de l'avis de fermeture envoyé aux résidents à l'agent de projets de la division responsable de leurs événements.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christian DUMONT
Agent de projet - Événements spéciaux et promotion

ENDOSSÉ PAR

David PHUNG
chef(fe) de division - culture et bibliothèque en arrondissement

Le : 2026-04-14

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Carl NÉRON

chef(fe) de division - sports, loisirs et
developpement social en arrondissement



Dossier # : 1263711014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division soutien administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance pour le déroulement de l'événement Fête des voisins Hartland devant se tenir le mardi 23 juin 2026 de 16 h à 22 h

ATTENDU QUE les conditions et les modalités régissant la tenue de l'événement autorisé par le conseil de l'arrondissement sont indiquées dans le document juridique joint au sommaire décisionnel;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1263711014;

Il est recommandé au conseil de l'arrondissement:

D'ÉDICTER une ordonnance pour l'événement suivant, et ce, conformément aux conditions et modalités inscrites au dossier décisionnel :

- Événement « **Fête des voisins Hartland** » organisé par les citoyens de l'avenue Hartland;

Signé par Jean-François MELOCHE Le 2026-04-30 17:19

Signataire :

Jean-François MELOCHE

directeur(-trice) arrondissement (ii)
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1263711014**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division soutien administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance pour le déroulement de l'événement Fête des voisins Hartland devant se tenir le mardi 23 juin 2026 de 16 h à 22 h

CONTENU**CONTEXTE**

Le conseil d'arrondissement d'Outremont peut autoriser la tenue d'un événement et la dérogation à la réglementation municipale. À cet effet, nous présentons un dossier comportant des événements publics de l'arrondissement pour l'année 2026 et demandons l'aval du conseil d'arrondissement pour autoriser l'occupation du domaine public, pour une période temporaire, pour les événements identifiés au tableau joint dans la section « Pièces jointes » du présent sommaire et émettre les ordonnances appropriées afin de déroger aux règlements suivants :

- Règlement concernant les parcs et les endroits publics (AO-1107 article 6 alinéa d, e, g et i);
- Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux (AO-204 article 9);
- Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48);
- Règlement sur les nuisances et la propreté (AO-637).
- Règlement relatif à la circulation et au stationnement (AO-1171)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA26 160079 - Édicter les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont du mois d'avril au mois d'octobre 2026;

CA26 160042 - Édicter les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont les mois de mars et mai 2026;

CA26 160022 - Édicter les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont du mois de février au mois de novembre 2026;

CA26 160302 - Édicter les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir

sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont du mois de décembre 2025 au mois de mai 2026;

CA25 160213 - Édicter les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour les mois de juillet à octobre 2025;

CA25 160148 - Édicter les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour les mois de juin à octobre 2025;

CA25 160110 - Édicter les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour les mois de mai et juin 2025.

DESCRIPTION

Les événements sont de natures diverses, communautaires, sociales, sportives, éducatives, multiculturelles, de collectes de fonds, civiques ou commémoratives. L'occupation du domaine public peut se réaliser de différentes façons : occupation en tout ou en partie d'une place ou d'un parc; fermeture d'une ou plusieurs rues ou une combinaison des deux, comme l'occupation simultanée d'un parc et d'une rue.

Le dossier présenté contient une demande déposée pour un événement de l'année 2026.

Nom de l'événement	Promoteur	Dates	Lieu	Description	Prêt de mat.	Participation	Impact(s)
Fête des voisins - Hartland	Citoyennes	23 juin 2026	Avenue Hartland	Fête entre voisins annuelle de l'avenue Hartland.	Oui (Barricades)	50 personnes	Fermeture de l'avenue Hartland entre Ducharme et Van Horne pour la durée de l'événement.

JUSTIFICATION

Les événements sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous. Afin de réaliser les événements, plusieurs autorisations sont nécessaires, par exemple : le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur permet la présentation de divers spectacles et ainsi permet aux citoyens de se familiariser avec les autres cultures. La vente d'aliments, d'articles promotionnels, de boissons alcoolisées ou non, permet aux organismes l'autofinancement des événements. Les organismes doivent se conformer aux lois, règlements et exigences administratives et ils doivent obtenir tous les permis requis.

Lien avec les politiques, les programmes et les priorités de l'Arrondissement :

Ce dossier s'inscrit dans la priorité de l'Arrondissement d'offrir des services de qualité aux citoyennes et citoyens, car la présentation d'événements sur le domaine public contribue à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial et sécuritaire

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville, pour le soutien à la réalisation des événements, sont assumés à même les budgets de fonctionnement des directions concernées.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 via deux priorités du Plan stratégique :

Priorité 9 « Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire. »

Priorité 19 « Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais (ici, les citoyennes et les citoyens de l'arrondissement) des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins. »

Ces deux priorités sont atteintes puisqu'en permettant de tenir des événements publics dans les parcs de l'arrondissement, les citoyens peuvent se rencontrer, tisser des liens et s'épanouir culturellement ainsi que socialement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'événement répertorié sur le tableau joint dans la section « pièces jointes » du présent sommaire a été présenté ou sera présenté pour avis aux différents services et intervenants concernés afin de négocier les parcours, d'obtenir l'approbation des mesures de sécurité et des plans d'installations. Il sera balisé en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les différents promoteurs feront la promotion de leurs événements en respect des mesures sanitaires en vigueur et l'Arrondissement partagera ces promotions sur ses différents plateformes. Lors de fermetures de rues :

- des avis de fermeture de rues sont installés par le promoteur 10 jours avant l'événement sur les rues concernées;
- des avis aux résidents et aux commerçants seront envoyés ou distribués par le promoteur. Ces avis portent sur l'événement ainsi que sur les rues fermées et/ou interdites au stationnement;
- les équipes des communications de la direction générale et des arrondissements sont informées des fermetures de rues. À leur tour, elles informent le service 311 de la Ville de Montréal et envoient des avis aux médias;
- pour assurer que les entraves soient également documentées dans le compte Twitter, l'Info-courriel est expédié dans la boîte courriel Twitter circulation/MONTREAL;
- les promoteurs doivent remettre une copie de l'avis de fermeture envoyé aux résidents à l'agent de projets de la division responsable de leurs événements.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis public d'entrée en vigueur publié sur le site des avis publics - mai 2026

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie DESJARDINS
Cheffe de division soutien administratif -
Secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-04-30

Julie DESJARDINS
Cheffe de division soutien administratif -
Secrétaire d'arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Carl NÉRON
chef(fe) de division - sports, loisirs et
développement social en arrondissement



Dossier # : 1265753007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Refuser la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 843, avenue Stuart, visant le dépassement du pourcentage de couverture au sol maximal pour la construction d'un garage double détaché dans la cour arrière, dérogeant ainsi à l'article 7.12.1 et à la grille des usages et des normes de la zone RB-12 du Règlement de zonage (1177)

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé défavorablement, à la séance tenue le 15 avril 2026, la demande de dérogation mineure autorisée en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures* (1180);

ATTENDU QU'un avis public a été publié au moins quinze (15) jours avant la tenue de la séance du conseil d'arrondissement où a été présentée la demande de dérogation mineure, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1);

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1265753007;

Il est recommandé au conseil de l'arrondissement:

DE REFUSER, pour l'immeuble situé au 843, avenue Stuart, la demande de dérogation mineure visant à autoriser un dépassement au pourcentage de couverture au sol maximal prévu à l'article 7.12.1 et à la grille des usages et des normes de la zone RB-12 du *Règlement de zonage* numéro 1177 pour la construction d'un garage double détaché dans la cour arrière.

Signé par Jean-François MELOCHE Le 2026-04-30 17:14

Signataire :

Jean-François MELOCHE

directeur(-trice) arrondissement (ii)

Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1265753007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Refuser la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 843, avenue Stuart, visant le dépassement du pourcentage de couverture au sol maximal pour la construction d'un garage double détaché dans la cour arrière, dérogeant ainsi à l'article 7.12.1 et à la grille des usages et des normes de la zone RB-12 du Règlement de zonage (1177)

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de dérogation mineure a été déposée afin d'autoriser un dépassement au pourcentage de couverture au sol maximal prévu à l'article 7.12.1 et à la grille des usages et des normes de la zone RB-12 du *Règlement de zonage* numéro 1177. Cette dérogation permettrait la construction d'un garage double détaché dans la cour arrière du bâtiment situé au 843, avenue Stuart. La demande pourrait être autorisée en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures* numéro 1180.

En effet, le règlement 1180 stipule qu'à la suite de l'avis du comité consultatif d'urbanisme (CCU), le conseil d'arrondissement peut accorder une dérogation aux dispositions de zonage et de lotissement autres que celles relatives à l'usage et à la densité d'occupation du sol, selon certaines conditions.

Le projet a fait l'objet d'une présentation à la séance du comité consultatif d'urbanisme du 15 avril 2026.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

sans objet

DESCRIPTION

Relativement à l'immeuble situé au 843, avenue Stuart :

Le projet

Le projet vise le remplacement du stationnement arrière recouvert de bitume et adjacent à la ruelle par un garage double détaché constitué d'un toit vert et d'une génératrice sur le toit.

Cadre réglementaire

L'article 7.12.1 du *Règlement de zonage* numéro 1177, stipule que :

« Le pourcentage de couverture au sol correspond au rapport entre la superficie du bâtiment et celle du terrain sur lequel le bâtiment est construit.

Le pourcentage de couverture au sol maximum autorisé pour chaque zone selon le type d'usage est indiqué à la grille des usages et des normes. »

La grille des usages et des normes de la zone RB-12 du *Règlement de zonage* numéro 1177 prévoit, pour l'usage Habitation de catégorie I « unifamiliale » ayant un groupement contigu, un pourcentage de couverture au sol maximal de 50 %.

Dérogation mineure

Dans le cadre de la présente demande, une dérogation mineure est nécessaire afin d'autoriser un pourcentage de couverture au sol de 55,8%, soit un dépassement de 5,8%.

JUSTIFICATION

Relativement à l'immeuble situé au 843, avenue Stuart :

CONSIDÉRANT que la demande ne répond pas à toutes les conditions d'autorisation d'une dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que les préjudices énoncés ne sont pas causés par l'application du règlement;

CONSIDÉRANT que la demande ne corrige pas une situation problématique ou dangereuse;

CONSIDÉRANT que la demande est davantage pour accommoder le demandeur;

CONSIDÉRANT qu'aucun préjudice n'est causé aux voisins;

CONSIDÉRANT qu'un projet de plein droit (garage simple) est possible;

CONSIDÉRANT que les ajouts et bonifications proposés sont intéressants, mais peuvent être intégrés à un projet de plein droit;

Il est proposé :

DE RECOMMANDER AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE REFUSER la demande de dérogation mineure.

Le tout, conformément au Règlement concernant les dérogations mineures numéro 1180.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

ASPECT(S) FINANCIER(S)

sans objet

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Publication d'avis annonçant l'adoption d'une résolution de dérogation mineure par le conseil d'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étapes réalisées :

- La demande de dérogation mineure a été présentée à la séance du CCU du 15 avril 2026
- Un avis public a été publié le 16 avril 2026.

Étapes à réaliser :

- Adoption de la résolution par le conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur et le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ces dossiers aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominic LIVERNOIS-DIOTTE
Agent de recherche en urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Jean-François LEBRUN
Chef de division - Urbanisme permis et inspection

Le : 2026-04-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sonia VIBERT
directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) -
gestion territoire et sa



Dossier # : 1265069018

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , Division circulation et occupation du domaine public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer au conseil d'arrondissement le compte rendu de la réunion du Comité de circulation, stationnement et sécurisation tenue le 17 mars 2026

DÉPOSER le compte rendu de la réunion du Comité de circulation, stationnement et sécurisation tenue le 17 mars 2026.

Signé par Jean-François MELOCHE Le 2026-05-01 07:17

Signataire :

Jean-François MELOCHE

directeur(-trice) arrondissement (ii)
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1265069018

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , Division circulation et occupation du domaine public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer au conseil d'arrondissement le compte rendu de la réunion du Comité de circulation, stationnement et sécurisation tenue le 17 mars 2026

CONTENU

CONTEXTE

L'objet du présent sommaire est le dépôt du compte rendu de la réunion du Comité de circulation, stationnement et sécurisation tenue le 17 mars 2026.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Dépôt de compte rendus de réunions du Comité de circulation, stationnement et sécurisation pour information

JUSTIFICATION

s/o

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s/o

MONTRÉAL 2030

Plan stratégique Montréal 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats en lien avec la 19e priorité du *Plan stratégique Montréal 2030* qui se lit comme suit :

- Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des **milieux de vie sécuritaires et de qualité**, et une **réponse de proximité** à leurs besoins.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s/o

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mathieu ALBERT
Ingénieur en mobilité

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-03-26

Marie-Josée NOBERT
Chef de division - Sécurité publique et
Mobilité

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sonia VIBERT
directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) -
gestion territoire et sa